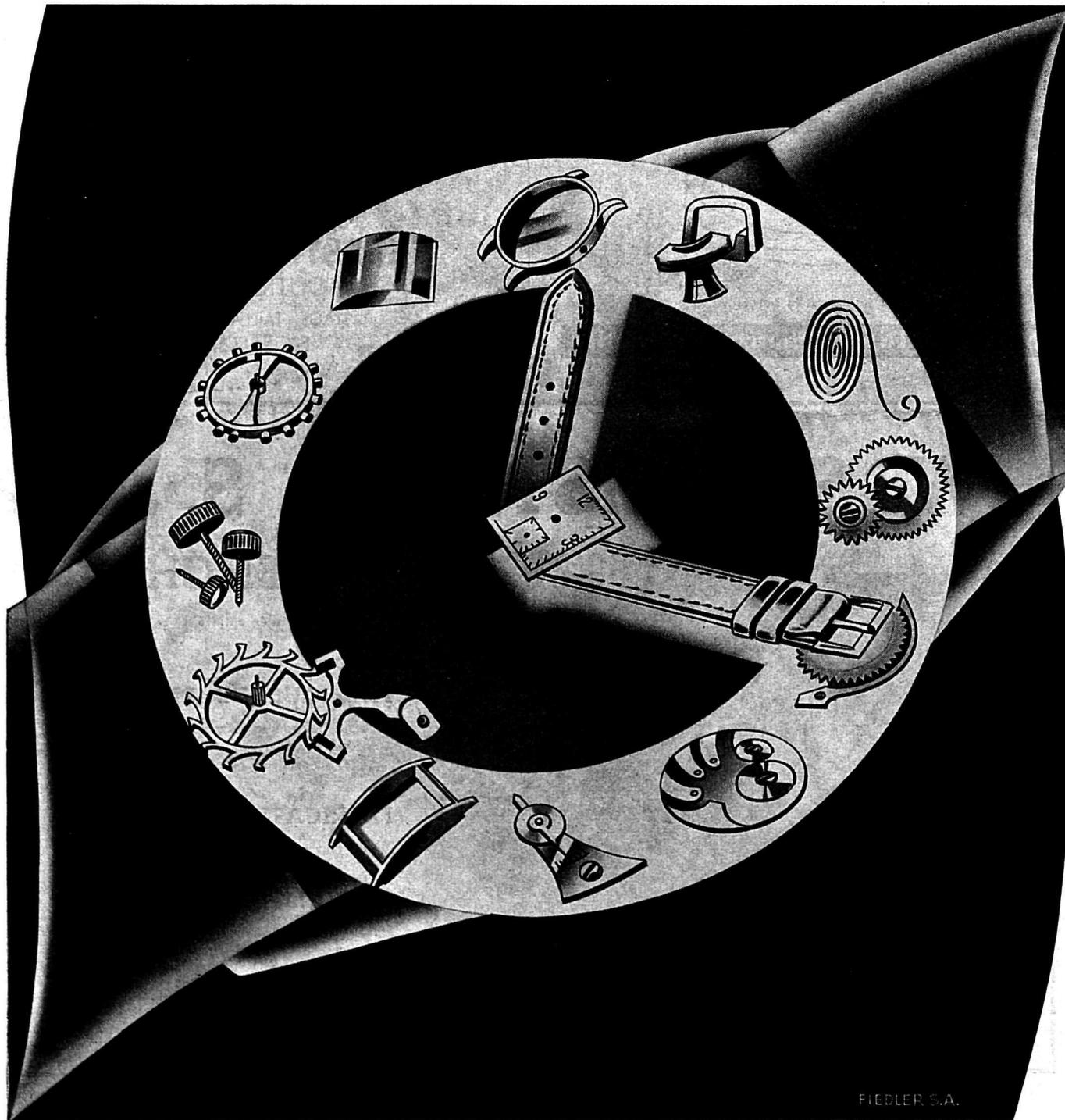
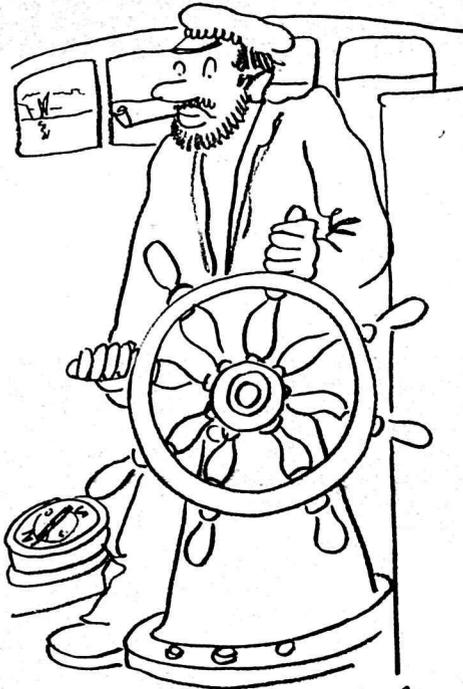


LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE

ORGANE OFFICIEL DE LA CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE
DES ASSOCIATIONS PATRONALES, DES CHAMBRES DE COMMERCE, DES BUREAUX DE CONTROLE, DE L'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE
ET DE LA FIDUCIAIRE HORLOGÈRE (FIDHOR)



MONNIER-RADIUM, LA CHAUX-DE-FONDS



L'homme à la barre...

Monsieur Lapive cherche un métier

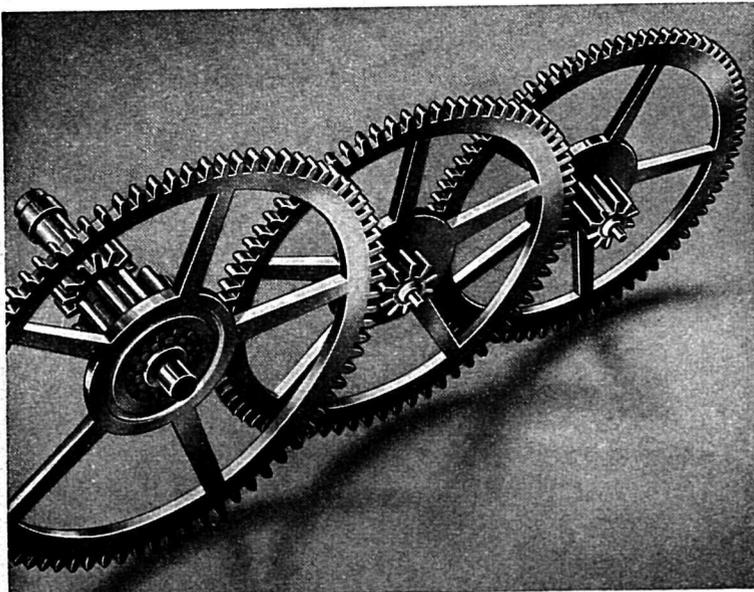
L'AZUREA

CELESTIN KONRAD
MOUTIER (SUISSE)
DÉCOLLETAGE · TAILLAGE · ROULAGE
DÉCOUPAGE · POLISSAGE

W. SIEGRIST & C^{IE} S. A.

GRENCHEN

Maison fondée en 1916



FABRIQUE DE PIGNONS

pour tous genres de mouvements, grandes moyennes, petites moyennes, champs, chaus-sées, minuteriers. Pignons d'échappement.

FABRICATION DE ROUES

en tous genres et pour toutes grandeurs.

SPÉCIALITÉ :

Grandes moyennes pour secondes au centre.

Demandez offres.

Téléphone 8.50.91

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

SUISSE

ABONNEMENTS: Un an Six mois
Suisse Fr. 22.- Fr. 11.-
Compte de chèques postaux IV b 426

Régie des annonces :
PUBLICITAS S. A., NEUCHÂTEL
Téléphone 5.42.25

RÉDACTION ET ADMINISTRATION: LA CHAUX-DE-FONDS, RUE LÉOPOLD-ROBERT 46, TÉLÉPHONE 2.24.49

Organisation du monde

POTSDAM SANS VOILES

La conférence de Berlin a débuté le 17 juillet et s'est terminée le 2 août. Les Trois ont tenu treize séances, les neuf premières avec Churchill, les quatre dernières avec Attlee. Leur travail est condensé dans les 6.000 mots du communiqué commun de jeudi. Le « Daily Herald », le nouvel organe gouvernemental britannique, se félicite qu'ils aient substitué aux considérations générales usuelles des réalités concrètes. Le « Daily Telegraph » accorde au document que la « Herald Tribune » américaine appelle Charte de transition, une portée historique.

A Potsdam, les Grands ont discuté surtout de l'Allemagne. Ils n'ont fait qu'ébaucher le statut de l'Europe. Ils semblent avoir ignoré le reste du monde.

L'Allemagne doit redevenir une démocratie. Elle doit être désintoxiquée. Extirpation du national-socialisme, dans toutes ses manifestations et la condamnation de ses chefs, liberté de parole, de la presse, de conscience, syndicalisme; démilitarisation intégrale du pays, y compris destruction du potentiel de guerre, des fabriques d'armes et de munitions, d'avions et de navires de haute mer.

Les Alliés considèrent le territoire comme unité économique, qu'il s'agisse de l'agriculture et de l'alimentation, des mines et de l'industrie, des salaires et des prix, de la banque et de la monnaie, des douanes et du commerce extérieur, des transports et des réparations. La fabrication d'acier, de produits chimiques et de machines est limitée aux besoins de paix de l'Allemagne. L'économie nationale sera décentralisée. Les vainqueurs con-

trôleront qu'elle satisfasse aussi aux nécessités des troupes d'occupation et des déportés. Ils veilleront à ce que le standing allemand ne dépasse pas celui des autres pays européens. La répartition des principaux articles courants doit limiter l'importation.

Le « Grand-Reich » conquérant est écartelé. On le soumet au pouvoir suprême des hauts commandants des troupes d'occupation, chacun donnant ses instructions dans la zone qui lui est attribuée. Ils ne prennent de décision commune que lorsque la question ne peut intéresser leur seul territoire. Toutefois, s'il n'y aura pas, de longtemps, de gouvernement général, outre-Rhin, on va y créer des Divisions administratives centrales, notamment pour l'industrie, les finances, les transports et le commerce extérieur. Elles seront placées sous la direction de Secrétaires d'Etat pour l'Allemagne dans son ensemble, instruits cependant par le Conseil de contrôle allié. Cette institution découragera tout mouvement séparatiste.

Les Allemands devront satisfaire à des Réparations, dont on ne fixe pas encore le montant définitif. On ne renouvelle pas l'erreur de Versailles: il n'est pas question de transferts en espèces. Enfin, le travail des ouvriers qui partiront pour reconstruire en pays dévastés ne figure pas au titre des Réparations.

Les Russes, en revanche, ont demandé à poursuivre le démontage des installations industrielles de leur zone d'occupation et le transport de celles-ci dans leur pays. Ils ont été autorisés à le faire, étant entendu que ce matériel ne serait pas considéré comme butin de guerre. L'U. R. S. S. recevra même des zones occidentales 15 % de l'équipement de la métallurgie, des industries chimiques, et des machines, mais elle livrera, pour une valeur correspondante, des denrées alimentaires, du charbon et du pétrole, du bois, du zinc et de la potasse. En outre, 10 % de toutes les installations à l'ouest non indispensables à l'économie de paix allemande sont cédées aux Soviets, sans contre-partie. Ces fournitures commenceront le plus vite possible et seront achevées dans le délai de deux ans, celles de Russie dans celui de cinq ans.

Ces prélèvements feront-ils de l'Allemagne l'Etat agricole dont voulait Morgenthau. Il semble que le collaborateur diplomatique d'« Exchange » se soit bien hâté de conclure. Cette désindustrialisation atteint le pouvoir d'exportation de notre voisine du nord, qui paiera, de plus, avec des matières premières tirées de ses réserves. Mais, de là à parler de « stérilisation de l'Allemagne », comme s'exprime « PM », publication de gauche amé-

Sommaire

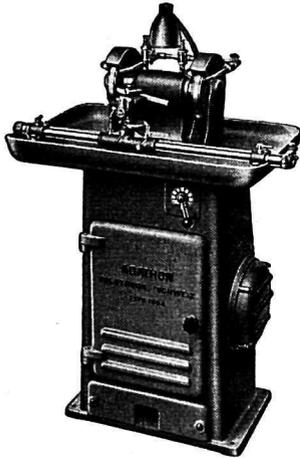
	Pages
ORGANISATION DU MONDE	
Potsdam sans voiles, par Ch. B.	409 et 411
TRANSPORTS DE DEMAIN	
Déclin et renaissance maritime	413
POLITIQUE COMMERCIALE FUTURE	
Le congrès américain ratifie les accords de Bretton Woods	417
PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES	
Réforme monétaire en U. R. S. S. ?	421
DIVERS	411 - 413 - 415 - 419 - 423

FABRIQUE DE MACHINES

AGATHON S.A.

SOLEURE (Suisse)

Rue Heidenhubel 10 Téléphone 2.38.86

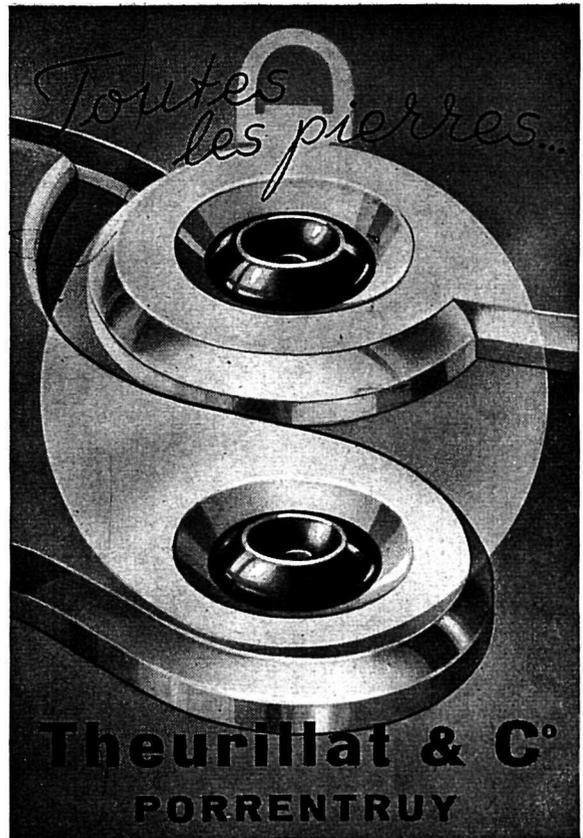


Modèle breveté

MACHINES DE PRÉCISION

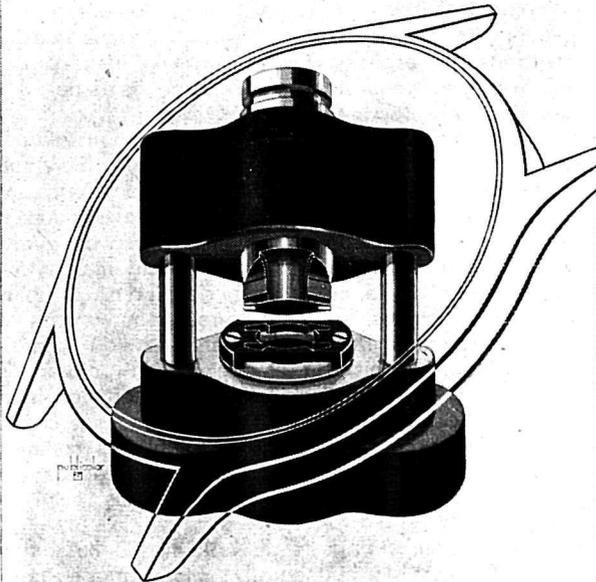
Types 150/A, 175/A pour
l'affûtage et
le glaçage

des métaux de coupe à
carbure de tungstène,
acier Rapid pour burins,
fraises, outils, etc., dans
l'industrie de décolle-
tages, l'industrie d'appa-
reillages, l'industrie des
machines, l'industrie hor-
logère.



Theurillat & C°
PORRENTROY

FABRIQUE D'ETAMPES POUR BOITES DE MONTRES



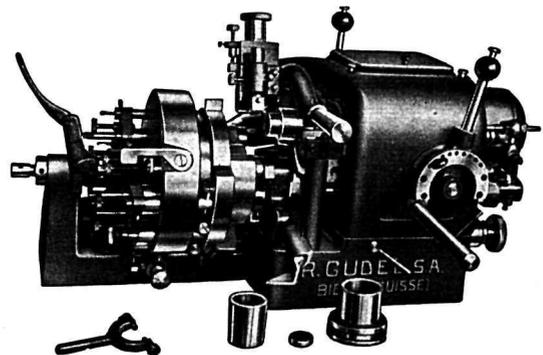
V^{VE} BUTZER S.A.
LA CHAUX-DE-FONDS

MACHINES DE PRÉCISION

R. GÜDEL S.A.

BIENNE (SUISSE)

Téléphone 2.44.31



Tour revolver

à 8 pistons avec ou sans appareil à fileter, à
commande électrique ou par renvoi.

Pour boîtes de montres étanches et autres
pièces rondes jusqu'à 70 mm. Ø et 40 mm. de
largeur.

ricaine, il y a de la marge. Les Allemands retournent surtout à la terre pour assurer leur nourriture. Au surplus, les dispositions prises par les Alliés prévoient le maintien de l'industrie et il ne faudra certainement pas une ou deux générations pour que les vaincus reprennent leur place dans le concert économique européen.

Il se pourrait qu'à la comparaison des gains réalisés par les Russes, ceux des Anglo-Américains parussent maigres. Que peuvent bien signifier, actuellement, les actifs des zones d'occupation occidentale ? Il y a, tout de même, l'or saisi durant l'invasion et auquel l'U. R. S. S. renonce. Il y a encore les avoirs allemands à l'étranger, même s'ils devaient être normalement amputés du passif de la balance des comptes et qu'on ne prenne pas en considération les créances sur la Finlande, la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie. Surtout, et on ne doit pas le sous-estimer, il y a la dissolution des grands trusts, cartels, syndicats et autres monopoles qui, par un réseau

d'intrigues et d'ententes confidentielles, disposaient de productions mondiales. Ce n'est pas peu de chose pour les Puissances économiques occidentales de voir tomber cette concurrence et d'entrer en possession des patentes de l'ennemi, de ses secrets de fabrication !

A Potsdam, rien ne fut précisé quant aux frontières de l'Allemagne, si ce n'est leur tracé à l'est, base de discussion réclamée autant par les Russes que par les Polonais. Par Königsberg, ceux-là, encerclant les républiques baltes, atteignent la Baltique libre de glace et ceux-ci un fleuve, l'Oder, par quoi sont supprimées les « marches » du germanisme à l'Orient. Le slavisme l'emporte ! Le reflux des Allemands s'accuse d'autant plus que dans leur pays, bien rétréci, on fera rentrer leurs minorités de Pologne, Tchécoslovaquie et Hongrie.

L'Allemagne, soumise à la dura lex, n'est que le premier chapitre de Potsdam. Il en reste deux à lire...

Ch. B.

Nos importations de charbon pendant la guerre

Le chef de la section énergie et chaleur a évalué récemment nos réserves de charbon à 820.000 tonnes. Il y a là de quoi couvrir nos besoins normaux pendant trois mois, puisque la consommation s'élevait en temps de paix à 3,3 millions de tonnes, dont les deux cinquièmes pour le chauffage domestique, un quart pour les usines à gaz, un quart pour l'industrie et 5 à 6 % pour les entreprises de transport, le reste se répartissait entre différents groupes de consommateurs. L'accord de compensation conclu en 1937 avec l'Allemagne nous permit d'accroître fortement nos importations. Toutefois, ce n'est guère qu'en 1939 que les arrivages de charbon atteignirent un record — près de 4 millions de tonnes. Ce sont surtout les importations de charbon de Belgique qui s'accrurent. Durant la première année complète de guerre, en 1940, l'importation diminua déjà d'environ 20 %, les importations tombèrent à 2,7 millions de tonnes. Les livraisons de charbon français, belge et hollandais, qui s'étaient élevées ensemble à près de 1,6 million de tonnes en 1939, tombèrent à 350.000 tonnes. Il nous arriva, en revanche, 232.000 tonnes de charbon des Etats-Unis et 228.000 tonnes de Grande-Bretagne. L'année 1941 vit la diminution s'accroître d'un tiers, nos importations ne furent plus que de 2,2 millions de tonnes, bien que les arrivages de charbon allemand aient augmenté de 1,7 à 2 millions de tonnes et atteint le chiffre le plus élevé enregistré jusqu'alors. En fait de nouvelles sources d'approvisionnement, il faut citer la Roumanie, la Hongrie, la Bulgarie et la Croatie qui nous livrèrent également de petites quantités de combustible noir.

Au cours des années 1942 et 1943, les importations passèrent à 1,9 million de tonnes, ce qui ne représentait plus que 58 % des importations d'avant guerre. Et l'année dernière la situation continua à s'aggraver, puisque les arrivages n'atteignirent plus que 1,4 million de tonnes — 45 % de la quantité dont nous aurions eu besoin. Après l'effondrement du III^e Reich, les importations cessèrent, en sorte que les arrivages furent pratiquement réduits à zéro.

En 1939, 60 % de nos importations de charbon consistait en houille (2 millions de tonnes), 26 % en coke (0,9 millions de tonnes), 7 % en briquettes de houille

(250.000 tonnes) et 7 % en briquettes de lignite. Si l'on a pu maintenir à peu près la proportion de la houille dans nos importations de combustible, la part du coke est tombée à 20—22 %. D'autre part, les briquettes de houille ont pour ainsi dire disparu pour être remplacées par des briquettes de lignite dont le pouvoir calorifique est bien inférieur aux précédentes. Ces modifications dans notre ravitaillement ont été d'autant plus graves que l'on peut remplacer le coke en tant que producteur d'énergie, mais non comme substance chimique.

Les prix du combustible ont commencé à hausser en 1937. En 1941, ils ont atteint un premier « sommet ». En 1938, la houille valait 35 francs la tonne; en 1941, ce chiffre avait passé à 99 fr. 60, ce qui représentait déjà une augmentation de 280 %. Pendant ce même laps de temps le coke a renchéri de 250 %, passant de 45 francs la tonne en 1938 à 109 en 1941.

Reprise du service aéropostal avec l'étranger

La compagnie «Swissair» reprendra avec l'«Air France», le 30 juillet 1945, le trafic aérien sur les lignes Genève—Paris et Zurich—Paris, les jours ouvrables seulement.

Les deux lignes serviront au transport de correspondances avec surtaxe aérienne pour la Grande-Bretagne et les pays au delà, ainsi que pour toute l'Amérique et les autres pays d'outre-mer.

Des lettres et des cartes postales non surtaxées seront aussi transmises par ces lignes à destination des pays suivants:

Belgique	Irlande	Suède
Bulgarie	Italie	Turquie
Danemark	Norvège	Union des républiques
Finlande	Pays-Bas	soviétiques socialistes
Grande-Bretagne	Pologne	Vatican (Etat du)
Grèce	Roumanie	Yougoslavie

Pour le moment, seules les correspondances avec surtaxe aérienne suivront par avion au delà de Paris.

Le tableau des communications postales avec l'étranger, édition du 1^{er} août 1945, donne tous les détails voulus; le public peut aussi se renseigner aux guichets postaux.

Les correspondances pour la France même ne peuvent pas encore être transportées par ces vols.

Exigez le véritable
PARE-CHOC INCABLOC
reconnaisable à son ressort caractéristique



Protège la montre

LE PORTE-ÉCHAPPEMENT UNIVERSEL S. A.

RUE NUMA-DROZ 150
LA CHAUX-DE-FONDS

Transports de demain

DÉCLIN ET RENAISSANCE MARITIME

(by) D'après une « déclaration de l'Amirauté britannique », les Alliés ont perdu, de septembre 1939 jusqu'au jour « V », 4.280 navires de commerce, d'un tonnage de près de 20 millions de tonnes. Ce total dépasse de 2 1/2 millions toute la flotte anglaise d'avant guerre !

Plus de la moitié de ces bateaux naviguaient sous pavillon britannique: 2.570 unités (11,5 millions de tonnes). Simultanément, 30.000 marins britanniques perdaient la vie en haute mer. Les Etats-Unis signalent moins de « destructions », mais encore 538 bâtiments (plus de 3 millions de tonnes). Les Neutres ont payé leur écot: 490 bateaux (1,4 million de tonnes). Il peut être intéressant de noter que sur l'ensemble, 3.000 navires ont été coulés par des sous-marins, 750 par des avions, 520 par des mines et 350 par des navires de surface. On ne connaît pas les causes du naufrage de quelque 400 bâtiments.

La « flotte de commerce allemande » se rend par petits paquets dans les ports britanniques. Les premiers chargeurs y sont apparus le 21 juin. Depuis, c'est un défilé ininterrompu de navires qui rejoignent les havres de tout l'Archipel, Ecosse comprise. La semaine dernière, à leur tour, les navires allemands qui avaient rallié les ports espagnols pendant la guerre, sont rendus aux Anglais. On en annonce se dirigeant sur Gibraltar et provenant de tout le littoral ibérique. Les plus grands navires seront affectés au service de l'Inde.

La « marine de commerce hollandaise » a perdu la moitié de son tonnage durant la guerre. Avant celle-ci, ses navires jaugeaient 2,4 millions de tonnes. Déjà 200.000 ont été remplacées par des constructions en chantiers étrangers. Les commandes portent actuellement sur un demi-million de tonnes. Même des fabriques suisses de machines sont appelées à livrer aux Pays-Bas des moteurs et autres instruments.

Malgré le manque de carburants et de combustible, la « flotte de commerce espagnole » a augmenté sa capacité de transport. Alors que les pertes normales et les mises hors de service ne se chiffrent que par 440.000 tonnes, les nouvelles constructions navales ont dépassé 2 millions, au cours de l'exercice dernier.

L'« Australie » aura, d'ici seize mois, sa propre flotte marchande. Elle comprendra vingt cargos de 10.000 tonnes.

Le gouvernement américain a publié, pour la première fois, des indications précises sur la « flotte de commerce des Etats-Unis ». En 1939, cette dernière disposait de 11,5 millions de tonnes. Elle en perdit 6,5 durant les hostilités. Par contre, les constructions nouvelles s'élevèrent, dans le même laps de temps, à 56,5 millions de tonnes, ce qui laisse les Etats-Unis, actuellement, en possession de 61,5 millions de tonnes, cinq à six fois plus qu'il y a six ans.

La « War Shipping Administration » dispose, à elle seule, de 4.000 navires (43 millions de tonnes). Le gouvernement de Washington ne compte maintenir qu'une flotte de 17,5 millions de tonnes, dont 7,5 en vaisseaux de haute mer, 3,8 en bateaux de cabotage et le reste pour les lacs et la navigation fluviale. L'Union espère que la « disparition des flottes allemande et japonaise » permettra d'occuper pleinement ses nouveaux navires.

Les autorités américaines ont décidé de vendre aux enchères, à la fin de la guerre, toute la « flotte mar-

chande d'Etat » non nécessaire au trafic américain ou pour la défense nationale. Elle escompte qu'à cette époque, elle pourra aller jusqu'à céder 58 millions de tonnes d'une valeur de plus de 17 milliards de dollars. Une loi fixera les modalités de la vente. Elle doit garantir que tous les acheteurs, quelle que soit leur nationalité, pourront acquérir les bateaux aux mêmes conditions. Ainsi, les compagnies de navigation américaine ne disposeraient pas d'un avantage dans leur lutte de concurrence avec l'étranger. De l'avis des Anglais, c'est le seul moyen de ne pas troubler la circulation maritime future. Sur préavis de la « Maritime Commission », la vente concerne non seulement les bateaux construits pendant la guerre, mais un nombre considérable de transports plus rapides, capables de soutenir la concurrence en période de paix.

Les chantiers américains ont renoncé à poursuivre la construction de bateaux de la série « Liberty ». Comme nous venons de le dire, ces unités, qui ont rendu de grands services, seraient sans grande utilité en temps normal. On va les remplacer, progressivement, par d'autres navires standard, plus rapides, de la classe « Victory ». La construction dure plus longtemps et entraîne une diminution du tonnage nouveau.

Avis de L'Information Horlogère Suisse

LA CHAUX-DE-FONDS
Rue Léopold-Robert 42

Appel aux créanciers

Les créanciers de

Gass & Co. en liq., Steinenvorstadt 26, Bâle (faillite)

sont priés de nous remettre le relevé de leur compte en triple, afin que nous puissions sauvegarder leurs intérêts.

Enquête

Les maisons qui ont été en rapport avec

Albert Limacher, Riehenring 8, Bâle

sont priées de s'annoncer à notre bureau.

Marques de fabrique et marques internationales

Nous avons créé un répertoire des marques horlogères et des marques internationales.

Nos sociétaires peuvent se renseigner chez nous, en formulant désormais leurs demandes sur papier libre, le tarif demeurant inchangé.

D'autre part, nous nous chargeons également de déposer des marques de fabrique, en faisant les recherches préalables et toutes les démarches nécessaires.

DECOLLETAGE DE HAUTE PRECISION

Hermann
KONRAD S.A.
FOURNITURES D'HORLOGERIE
MOUTIER

Fabrique de pierres pour l'horlogerie

FERDINAND KRÜGEL S. A.

TRAVERS
(SUISSE)

Maison de confiance
fondée en 1902

TOUS LES GENRES :

- Précision
- Grande production
- Rapidité de livraison
- Exportation

Les huiliers
BERGEON
à 1, 2 ou 3 godets
sont entièrement
chromés.

Leur large
base les rend
parfaitement
stables.

BERGEON & CIE
Le Locle

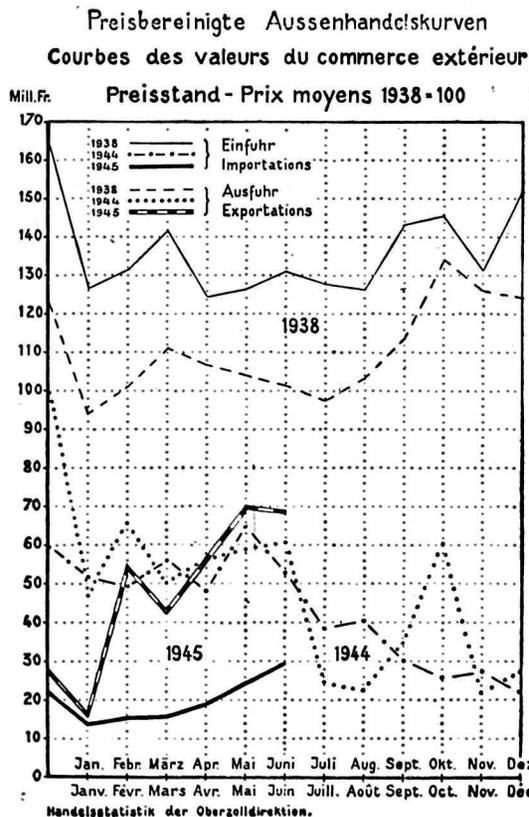
CYLINDRE

DÉCOLLETAGES
DE
PRÉCISION

CYLINDRE S.A.
LE LOCLE SUISSE TEL. 313 48

Notre commerce extérieur en 1945

Par suite de la diminution considérable des importations, le commerce extérieur suisse a été caractérisé, au cours du premier semestre de cette année, par un fort excédent des exportations. Les importations sont tombées de 467,7 millions de francs au premier semestre 1944 à 285,2 millions de francs et le volume des marchandises importées a diminué de 83 %. Les exportations se sont élevées à 594,4 millions de francs, soit 116,7 millions de francs de moins que dans la période correspondante de l'année dernière. Le solde actif de notre balance commerciale a donc atteint le chiffre inusité de 309 millions de francs.



En ce qui concerne les importations de denrées alimentaires, on constate qu'elles ont notablement augmenté du premier au second trimestre de cette année. Toutefois, elles n'atteignent encore que 20 % de ce dont notre pays a besoin. Dans les matières premières industrielles, on a enregistré pour la première fois depuis 1943, des arrivages de coton (249 wagons, d'une valeur de 6,3 millions de francs) et de laine brute (112 wagons valant au total 8,9 millions de francs). En revanche, les importations de fer et d'acier bruts ont pratiquement cessé, et le ravitaillement en carburants continue à être des plus précaire. La situation est d'autant plus grave dans ce domaine qu'il faut s'attendre à ce que la crise du charbon qui sévit en Europe persiste encore un certain temps.

En ce qui concerne l'activité de nos principales industries d'exportation, nous constatons que les exportations de montres ont atteint 233 millions de francs, ce qui représente à peu près les deux cinquièmes du mon-

tant total de nos exportations. L'exportation des machines a atteint 81,5 millions de francs, celle des instruments et appareils 35,5 millions de francs. Dans l'industrie textile, les exportations de soieries ont totalisé 29,5 millions de francs et les broderies 20,2 millions de francs. L'industrie chimique et pharmaceutique a exporté des marchandises d'une valeur totale de 92 millions de francs.

L'année dernière, la part de l'Allemagne à notre commerce extérieur était encore de 31,4 %. Cette année, elle est tombée à 6,1 %, et ces derniers mois les relations commerciales ont pour ainsi dire complètement cessé entre les deux pays: nos importations en provenance d'Allemagne ont passé de 247,8 millions de francs au cours du premier semestre 1944 à 43,7 millions de francs et les exportations sont tombées pendant ce même laps de temps de 176,1 à 10,4 millions de francs. Ce sont les Etats-Unis qui constituent actuellement notre débouché de beaucoup le plus important, puisque les exportations ont passé de 81,2 millions de francs en 1944 à 172,8 millions de francs cette année, ce qui représente 29 % de toutes nos exportations. Les importations en provenance de France et d'Italie ont doublé, atteignant 40 millions pour la France et 22,4 millions de francs pour l'Italie. Mais, tandis que nous avons pu exporter pour 48,6 millions de francs de marchandises en France, l'exportation à destination de l'Italie a été pour ainsi dire inexistante; elle n'a porté que sur 1,9 million de francs. Le commerce avec la République Argentine a été très actif — et très équilibré; nous avons importé pour 40,9 millions de francs de marchandises de ce pays et nous lui en avons livré pour 49,2 millions de francs. Nos importations en provenance de Grande-Bretagne n'ont atteint que 2,1 millions de francs.

Parmi nos fournisseurs, il faut encore citer l'Espagne, qui nous a envoyé pour 19,9 millions de francs de marchandises, les Etats-Unis 15,4 millions de francs, le Brésil 13,6 millions, la Suède 10 millions, le Canada 9,6 millions de francs. Et mentionnons parmi nos clients, outre ceux dont nous avons parlé ci-haut, l'Espagne, qui a acheté pour 52,6 millions de francs de marchandises suisses, le Brésil 31,8 millions, le Portugal 31,6 millions, les Indes Britanniques 26 millions, la Suède 22 millions, le Canada 17,6 millions de francs et la Grande-Bretagne 13,4 millions.

On peut dire, d'une façon générale, que notre commerce extérieur avec les pays d'outre-mer prend une importance croissante. Il totalisait à fin juin 1945 65 % de notre commerce extérieur, contre 34,4 % seulement dans la période correspondante de l'année dernière.

Relations téléphoniques avec la France

Le 26 juillet, le trafic téléphonique privé a repris avec la France. Pour le moment, un petit nombre seulement de circuits téléphoniques sont à disposition, de sorte que des retards et des perturbations dans l'établissement des communications ne pourront pas toujours être évités en cas d'affluence. D'autre part, il n'est probablement pas encore possible d'atteindre toutes les localités et tous les abonnés des régions de France dévastées par la guerre. En conséquence, nous prions les demandeurs de communications téléphoniques avec la France de tenir compte de ces difficultés. La taxe d'une conversation ordinaire de trois minutes avec Paris est 5 fr. 55 le jour et 3 fr. 30 la nuit.

SI VOUS TENEZ A RESPECTER LES DÉLAIS DE LIVRAISON
PROMIS A VOTRE CLIENTÈLE, VOUS DEVEZ ORGANISER UN

PLANNING DE FABRICATION

ADRESSEZ-VOUS POUR CELA AUX SPÉCIALISTES DE LA
SOCIÉTÉ DE CONTROLE FIDUCIAIRE
GENÈVE, 23 RUE DU RHONE - TÉLÉPHONE (022) 5.43.50
BIENNE, 20 AVENUE DE LA GARE - TÉLÉPHONE (032) 2.72 30
DR J. REISER, ADM.

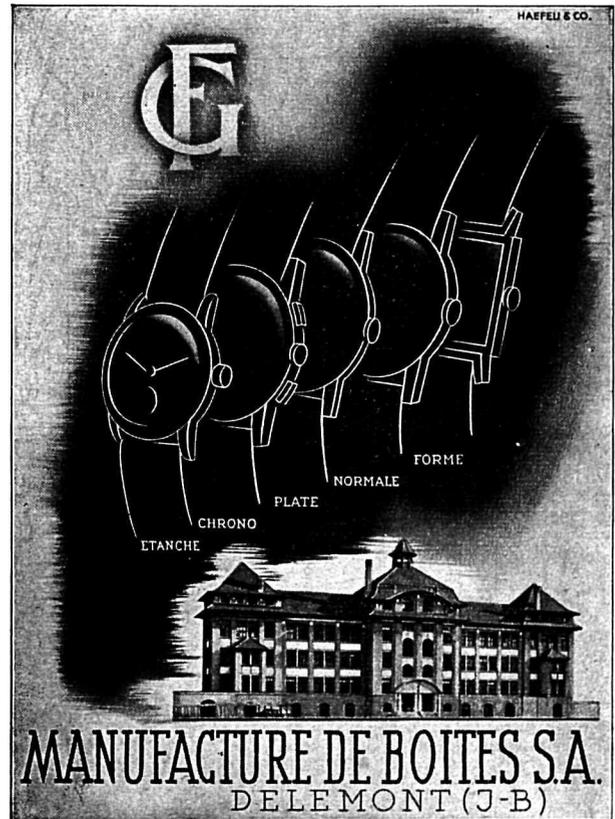
25 ANS D'EXPÉRIENCE ET DE NOTORIÉTÉ FIDUCIAIRE

**BUREAU D'INGÉNIEUR - CONSEIL
EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**
BREVETS D'INVENTION - MARQUES - MODÈLES

A. Bugnion

Physicien diplômé de l'École polytechnique fédérale.
Ancien élève de l'École supérieure d'Électricité à Paris.
Ancien expert technique à l'Office fédéral de la Propriété intellectuelle.

GENÈVE 20, rue de la Cité, téléphone 4.79.20
LAUSANNE 36, rue du Petit-Chêne, téléphone 2.55.50
LA CHAUX-DE-FONDS 18, rue Neuve
Réception: le mardi de 14 à 17 heures, téléphone 2.11.64



MAISON SPÉCIALISÉE POUR TRANSPORTS D'HORLOGERIE
POUR TOUS PAYS

VERON, GRAUER & C^{IE} S. A.

GENÈVE - MARSEILLE - LISBONNE

Politique commerciale future

LE CONGRÈS AMÉRICAIN RATIFIE LES ACCORDS DE BRETTON WOODS

Les débats sur la législation établissant les accords monétaires de Bretton Woods conduisirent au vote du 7 juin dernier par lequel la Chambre des Représentants, par 34 voix contre 18, se prononça affirmativement.

Le projet de loi allait passer, le 16 juillet, au Sénat. Il ne devait pas être accepté facilement. En effet, le sénateur Taft recommanda tout d'abord à l'assemblée de différer la discussion après les vacances. Il expliqua ensuite que si les Etats-Unis acceptaient la proposition, ils allaient s'engager à une politique à long terme qui coûterait des milliards de dollars au pays. Il ne voyait pas pourquoi la fortune de l'Union devait être redistribuée de cette manière dans le monde entier. De simples prêts directs à des Etats comme la Grande-Bretagne, en particulier, pour leur permettre de remettre en ordre leur appareil économique suffisaient et il n'en coûterait pas plus que 5 à 6 milliards de dollars aux Américains. La Banque internationale, sous le masque de la collaboration universelle, allait disposer de l'argent du peuple américain; le plan d'un Fonds international était encore moins acceptable...

La défense fit valoir que si les nations signataires des Accords étaient dans de bonnes conditions économiques, ceux-ci n'auraient pas de raison d'être. Qu'au surplus, ils ne constituaient pas pour les Etats-Unis une obligation quelconque, légale ou morale, de garantir fonds ou emprunts.

Par 53 voix contre 32, le Sénat, le 18 juillet, repoussait la proposition Taft. Un jour plus tard, il acceptait, par 61 voix contre 16, la loi donnant pouvoir au gouvernement de ratifier les accords monétaire et financier de Bretton Woods. La majorité nécessaire des deux tiers était dépassée.

Le Sénat avait tout de même introduit deux petites modifications dans le projet, déterminant par là le retour de celui-ci à la Chambre des Représentants. L'adhésion de cette dernière fut unanime.

Ainsi, les Etats-Unis sont la première des 44 nations représentées à Bretton Woods qui ait entériné définitivement les accords élaborés dans cette localité.

Rappelons à quoi ils s'engagent.

Le programme de Bretton Woods comprend l'établissement d'un Fonds monétaire international et d'une Banque mondiale pour la reconstruction et le développement. Les deux organes, dans l'idée des promoteurs, assurent l'ordre et la stabilité des changes, et permettent une saine expansion du commerce international et des paiements de capitaux. Ces propositions, avec le programme d'accords commerciaux, doivent être à la base de la nouvelle organisation mondiale pour la paix et la sécurité.

La guerre a interrompu pendant six ans le jeu de l'économie internationale, ainsi que les relations financières et monétaires entre peuples. Pour remettre en marche la machine économique du monde, il est nécessaire de rétablir promptement la stabilité économique et politique de tous les pays.

On attend du Fonds monétaire international l'équilibre des balances nationales et des monnaies relativement stables, supprimant la dépréciation d'écoulement due à la concurrence des changes. Les pays ayant plus d'importations que d'exportations ont besoin de devises étran-

gères: ils les achèteront au Fonds, en échange de leur propre monnaie. Ceux qui ne peuvent pas vendre à l'étranger n'auront pas besoin de dévaluer leur monnaie: ils la rachèteront au Fonds moyennant devises étrangères ou or.

Le Fonds de Bretton Woods est au capital de 18 milliards 800 millions de dollars. Les Etats-Unis fournissent la plus grande contribution: 2 milliards 175 millions. La Banque mondiale, qui accordera des prêts à long terme aux pays dévastés ou aux contrées peu développées, disposera d'un capital de 9 milliards 100 millions de dollars, auquel les Etats-Unis souscriront pour 3 milliards 175 millions.

Bretton Woods représente le développement même de la politique internationale en matière de monnaie que pratiquent les Etats-Unis depuis dix ans. Ceux-ci ont signé nombre d'accords monétaires bilatéraux. Ils ont organisé des commissions d'étude de problèmes monétaires. En 1936, ils ont conclu la fameuse Déclaration tripartite avec la Grande-Bretagne et la France, élargie plus tard pour comprendre la Belgique, les Pays-Bas et la Suisse. Malgré l'utilité de tous ces arrangements, ils ne pouvaient pas parer aux coups portés à la situation monétaire par la politique agressive des pays de l'Axe. C'est la raison pour laquelle des accords multilatéraux sont essentiels.

Cette collaboration des nations a été décidée à Bretton Woods. La coopération monétaire internationale doit être doublée maintenant d'une action commune pour la réduction générale des barrières douanières. Nous avons déjà dit que les Etats-Unis ont fait un premier pas, dernièrement, dans cette direction.

L'expansion du commerce mondial est en relation avec le but auquel tendent les Etats-Unis: procurer du travail à leurs ouvriers et des débouchés à leurs produits. C'est ainsi qu'ils pensent retourner à la prospérité. La prospérité, à son tour, contribuera au maintien de la paix.

Y.

Service postal avec l'étranger

Les lettres jusqu'à 50 gr. et les cartes postales, ordinaires et recommandées et avec ou sans surtaxe aérienne, à destination du Nord de la France sont désormais transportées par les lignes aériennes Genève—Paris et Zurich—Paris.

Les envois suivants sont admis à destination des pays ci-dessous: Luxembourg, les lettres jusqu'à 20 gr. et les cartes postales non recommandées; Pays-Bas, les lettres jusqu'à 200 gr. et les cartes postales (sans les cartes illustrées), ordinaires et recommandées; Suède, Norvège, Pologne, les lettres jusqu'à 2 kg. et les cartes postales, ordinaires, recommandées, express ou par avion; Yougoslavie, les lettres jusqu'à 50 gr. et les cartes postales non recommandées; Italie et Etat du Vatican, les lettres jusqu'à 2 kg. et les cartes postales, ordinaires et recommandées, de même qu'avec ou sans surtaxe aérienne; ces objets sont maintenant acheminés par Bellinzone—Luino et non via France—Angleterre.

UNE PLUIE D'OR

FILS DE A. JACOT-PARATTE
LA CHAUX-DE-FONDS
RUE DU PARC, 132
TÉLÉPHONE 2.14.37

LE PLAQUE OR GALVANIQUE

H. & CO

Imprimerie

Hermann Vogel & C^{IE}

PERLES-BIENNE • Tél. 7 72 28

Imprimés pour l'Industrie et
le Commerce

Catalogues / Prospectus etc.

Messieurs les fabricants
sont priés de s'adresser pour tout
ce qui concerne leur publicité, quotidiens,
illustrés, journaux techniques,
à

PUBLICITAS

Neuchâtel, téléphone 5.42.25
La Chaux-de-Fonds, téléphone 2.14.94
Saint-Imier, téléphone 4.10.77
Bienna, téléphone 2 55.45

Postes, télégraphes et téléphones

TRAFIC TÉLÉGRAPHIQUE INTÉRIEUR ET INTERNATIONAL P.T.T.

I. Service intérieur

Les restrictions appliquées dans le service télégraphique interne (trafic avec le Liechtenstein y compris) sont supprimées en ce sens que, dès maintenant, les télégrammes en langage clair peuvent être rédigés dans n'importe quelle langue. Les télégrammes en langage secret ne sont toutefois pas admis.

II. Service international

1. Dans les relations avec les pays du régime européen, seuls les télégrammes en langage clair sont admis. Les télégrammes en langage secret sont aussi admis dans les relations avec un grand nombre de pays du régime extra-européen.

Les télégrammes en langage clair et les télégrammes en langage secret à destination des pays extra-européens ne sont assujettis, dès maintenant, qu'aux prescriptions publiées par l'administration de destination.

Les dispositions concernant les langues admises, l'usage d'adresses abrégées et la teneur de la signature diffèrent d'un pays à l'autre. La signature est cependant obligatoire pour tous les pays. Elle peut être constituée soit par le nom ou la raison sociale de l'expéditeur, soit par son adresse abrégée lorsque les adresses abrégées sont admises. Pour de plus amples détails, s'adresser au bureau télégraphique.

2. Le dépôt des télégrammes en langage secret à destination des pays du régime extra-européen qui les admettent est subordonné aux dispositions suivantes:

Les télégrammes déposés au guichet doivent être accompagnés d'une copie portant l'indication « Double ». L'original et le double doivent contenir la traduction en clair du texte secret. Le texte en langage clair doit être dûment séparé du texte proprement dit. Il y a lieu de mentionner sur l'original et sur le double le code utilisé, la date du dépôt, l'adresse et le numéro de téléphone de l'expéditeur.

Il n'est pas nécessaire d'établir un double des télégrammes déposés par écrit à Genève, Berne, Bâle et Zurich, soit à l'office principal, soit aux succursales desservies par la poste pneumatique. Il suffit que la traduction du texte en langage secret figure sur la minute, à côté des autres indications demandées.

Lorsqu'il s'agit de télégrammes en langage secret déposés par téléphone ou par téléscripneur, l'expéditeur envoie la copie établie de la manière précitée, y compris la traduction, à l'office d'entremise, cela le même jour et par lettre affranchie. L'expéditeur a toutefois la faculté de remettre le double au guichet du bureau télégraphique de la localité, lequel transmet ensuite gratuitement le télégramme à l'office d'entremise. Au surplus, le code utilisé pour la rédaction des télégrammes tant partants qu'arrivants doit, sur demande, être donné en communication. Les télégrammes privés subissent des retards et ne sont acceptés qu'aux risques de l'expéditeur.

Trafic télégraphique avec la Pologne

Le trafic télégraphique à destination de toute la Pologne est de nouveau admis. Les télégrammes acquittent une taxe par mot de 62,5 ct. et une taxe fixe de 66 ct. Les lettres-télégrammes paient la demi-taxe.

La taxe pour réponse payée (= RP =) est fixée à 75 ct. par mot. Les télégrammes doivent porter la mention « voie Radiosuisse—Moscou ». L'adresse doit comprendre le nom du pays de destination, à moins qu'il ne s'agisse de grandes villes. Langues admises: l'anglais, le français, le polonais, le russe et le tchèque.

COURRIER DE L'AMÉRIQUE CENTRALE ET DE L'AMÉRIQUE DU SUD

Le courrier de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud pour la Suisse, retenu en Espagne ou au Portugal du mois d'août 1944 au mois de juin 1945, faute de possibilité de réexpédition, parviendra dès maintenant aux destinataires par la voie d'Angleterre, en vertu d'une autorisation spéciale. L'arrivée tardive de ces correspondances est due exclusivement au fait que les communications postales entre la péninsule ibérique et la Suisse sont encore interrompues.

Dans la direction inverse, les lettres jusqu'à 50 grammes et les cartes postales, ordinaires, recommandées ou par express, sont expédiées régulièrement par voie de mer via Cherbourg—New-York ou, contre paiement d'une surtaxe, par les lignes aéropostales Paris—Londres—Etats-Unis d'Amérique et au delà.

SUPPRESSION DES RESTRICTIONS LINGUISTIQUES DANS LES RELATIONS TÉLÉPHONIQUES ET TÉLÉGRAPHIQUES

La Direction générale des P.T.T. communique:

Les restrictions linguistiques introduites en 1939 dans les relations téléphoniques et télégraphiques sont supprimées dès maintenant. Toutes les langues sont de nouveau admises. Les dispositions concernant les télégrammes privés, en langage convenu ou chiffré, restent en vigueur.

LES TÉLÉGRAMMES POUR LES PAYS-BAS

La direction générale des P.T.T. communique que le trafic télégraphique avec les Pays-Bas est de nouveau autorisé en transit par la Grande-Bretagne. Toutefois, les télégrammes commerciaux ne sont admis que s'ils concernent la constatation de faits, l'échange de renseignements ou l'entretien et la protection de propriétés.

RELATIONS TÉLÉPHONIQUES AVEC L'AMÉRIQUE

Le trafic téléphonique privé a repris avec le Brésil, la Colombie et les Etats de l'Amérique centrale. Les taxes de conversation appliquées depuis le 1^{er} juillet dans les relations avec les Etats-Unis d'Amérique, le Canada, Cuba et le Mexique sont fortement réduites.

TRAFIC TÉLÉGRAPHIQUE AVEC LA BULGARIE, LA POLOGNE ET LA YOUGOSLAVIE

La direction générale des P.T.T. communique: Le trafic télégraphique est de nouveau admis dans les relations avec la Bulgarie, la Pologne et la Yougoslavie. Dans les télégrammes à destination de la Yougoslavie, la signature doit comporter le nom de famille de l'expéditeur.

DORAGE

Articles spéciaux
Maroquinerie
Horlogerie
Mouvement
Bouchons
Roues

SPÉCIALITÉ: DORAGE ROSE

ESTOPPEY-ADDOR

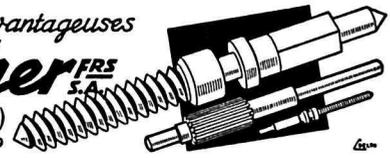
BIENNE Tél. 2 40 92

la plus ancienne maison
de la branche en Suisse

Amérique

Importante maison d'importation de New-York, disposant de références de 1^{er} ordre et d'une très bonne organisation de vente, cherche représentation exclusive ou pour son propre compte de fabricants d'horlogerie ou d'autres articles particulièrement intéressants pour l'Amérique du Nord, l'Amérique Centrale ou l'Amérique du Sud. Offres détaillées sous chiffre G 6588 O, à Publicitas S. A. Bâle.

Livraisons avantageuses
Schacher FRS S.A.
GRENCHE (SOLOTHURNE)
TÉLÉPHONE: 85159



PIERRES FINES POUR HORLOGERIE SOIGNÉE

Spécialité petits diamètres

Kaeser & Perrin

NIDAU Bienne

M a i s o n f o n d é e e n 1 9 1 1

TISSOT

LA CHAUX-DE-FONDS
Nord 187 - Téléph. 2.24.78

RADIUM

Posage et qualité soignés

Fabrication d'horlogerie

Pour cause d'âge et de santé, à remettre fabrication d'horlogerie conventionnelle de moyenne importance en plein développement. Affaire très intéressante pour personne disposant de capitaux. Adresser offres sous chiffre P 3902 N, à Publicitas Neuchâtel.

Pierres fines

Deux jeunes gens pouvant disposer d'un certain capital et ayant travaillé sur les pierres fines désiraient ouvrir atelier de sciage dans le canton de Fribourg, pour le compte d'une fabrique. Affaire sérieuse. Faire offres sous chiffre P 41466 F, à Publicitas Fribourg.

Abonnez-vous à la FEDERATION HORLOGERE SUISSE

FABR. DE BOITES DE MONTRES

Georges Ruedin
Succ. de Juquet et Ruedin
BASSECOURT



Perspectives économiques

RÉFORME MONÉTAIRE EN U. R. S. S. ?

Bien que la Suisse n'entretienne pas de relations commerciales avec la Russie soviétique, elle ne peut se désintéresser de ce qui se passe dans ce vaste « empire ». Un jour ou l'autre, les contacts entre économies seront repris. Déjà certains milieux d'affaires portent leur attention sur l'Eurasie.

Le fait essentiel, que dégage le professeur Prokopowicz dans la Russie actuelle, est l'approche d'une réforme monétaire. Comme dans tous les autres pays européens qui prirent part à la guerre, la circulation des billets s'est accrue considérablement en U. R. S. S. On possède à ce sujet des preuves nombreuses. Or, il est difficile de rétablir l'économie nationale si l'on ne dispose que d'un rouble déprécié. Aussi, le gouvernement de Moscou se prépare-t-il à lutter contre l'inflation. Pour la troisième fois, probablement, depuis la Révolution d'octobre, il va procéder à une réforme de la monnaie.

La puissance d'achat du rouble d'avant guerre tomba rapidement lors de l'instauration du communisme. Les doctrinaires s'en réjouirent. Leur but était d'évaluer les marchandises d'après une unité de travail. On imprima des billets, à tour de bras, jusqu'au moment où le Kremlin lui-même, se rendant compte de l'impossibilité de réaliser ses théories, inaugura la Nouvelle politique économique (N. E. P.).

Cette première réforme, de 1922, se concrétisa par l'introduction d'une nouvelle unité monétaire, le tchervonetz, ayant la valeur fixe de dix roubles-or. Cependant, dès 1927, la Banque d'Etat ayant suspendu la vente du métal jaune et des devises étrangères sur le marché intérieur, le nouveau rouble commença à baisser. Le gouvernement en retint la chute, tant bien que mal.

Il ne put éviter la réforme de 1936 qui consacrait une dévaluation. Pour bien stabiliser le rouble, son cours fut, à l'origine, rattaché au franc français et, celui-ci donnant des signes de défaillance, au dollar américain. Tous les paiements aux importateurs et exportateurs s'effectuant en dollars ou en devises nationales, d'une part, le rouble n'étant pas coté aux Bourses européennes ou d'outre-mer, de l'autre, le cours de cette monnaie n'a pratiquement aucune importance pour les industriels ou marchands qui font du commerce avec la Russie soviétique. Le rouble n'a d'intérêt que pour le Commissariat du commerce extérieur, dans la fixation du prix des marchandises importées ou exportées.

Depuis la guerre, nous ne possédons aucune indication de source russe sur la circulation monétaire. En revanche, Cassidy, dans son livre « Moscou 1941-1943 », et White, cités dans la « Nouvelle Gazette de Zurich » de mars dernier, ont donné quelques indications qui se rapportent au prix de l'alimentation russe: prix officiels exigés pour les cartes de rationnement et prix libres établis sur le marché des kolkhozes. On en peut tirer une information concernant la monnaie.

La différence entre les deux séries est étonnante. Alors que le pain noir coûte, par exemple, 1 rouble le kg., au prix officiel, en 1943, il en faisait 100, la même année, sur les marchés ruraux. Pour le sucre, les chiffres correspondants sont 5 et 1000, pour la viande, 12 et 500, pour le lait 2,2 roubles le litre et 70 ! Il est vrai que les exigences des kolkhozes ont largement cédé en 1944, mais on ne trouverait tout de même pas, sur le marché

noir des pays européens, des prix atteignant 40, 75, 100 et même 200 fois les prix officiels. Prokopowicz déduit de la hauteur des prix libres l'insuffisance de l'alimentation pour la population russe, pendant les années de guerre, puisqu'il faut payer si cher pour obtenir quelques suppléments aux marchandises rationnées.

En vendant avec un tel bénéfice, les paysans russes se sont assurés une quantité colossale de signes monétaires. Inversement, la population urbaine et les ouvriers de l'industrie ont dû céder tout leur avoir pour se nourrir. Les hauts prix notés sur les marchés des kolkhozes ont ainsi créé un très sérieux problème social en U. R. S. S.: les paysans sont devenus riches, les ouvriers se sont appauvris.

En outre, le gouvernement a dû accélérer la circulation de la monnaie. Au rétablissement de la paix, si les paysans ressortent subitement l'argent ainsi thésaurisé, une très sérieuse inflation sévira.

Le gouvernement soviétique a déjà pris des mesures pour lutter contre cette menace. En décembre 1942 et 1943, il fit campagne en faveur d'offrandes volontaires pour la construction de tanks et d'avions. Il institua aussi des magasins d'Etat à vente libre, où l'on pouvait acheter sans carte, à prix libres et toutefois moins élevés que sur les marchés ruraux. Cette réalisation a fait tomber les prix de kolkhozes de quelque 25 %, mais il n'est pas certain qu'elle maintienne cet effet à la longue. Les emprunts de guerre peuvent aussi exercer une grande influence sur l'inflation et ce fut effectivement le cas pour ceux des années 1942, 43, 44 et 45, au montant de 13 milliards de roubles, 20, 29 et 25 (nominal), respectivement.

Néanmoins, il faudra probablement que les autorités interviennent, encore une fois, sur le plan monétaire. La guerre n'a pas enrichi la population russe et le gouvernement se trouve devant les difficultés bien connues des autres pays européens. Ceci ne l'empêchera pas de tenir, mais à longue échéance, ses engagements.

cb.

Permis d'importation

BOLIVIE

(Voir « Fédération Horlogère » des 12 et 19 juillet 1945)

Les permis d'importation boliviens sont délivrés en cinq exemplaires (original et quatre copies); l'original doit être envoyé au consul bolivien du lieu d'expédition, aucune facture consulaire ne pouvant être octroyée sans présentation du permis d'importation. Dans des cas d'urgence, le « comité d'importation » peut informer télégraphiquement le consul de l'octroi du permis d'importation. Pour les envois qui ne doivent pas être accompagnés d'une facture consulaire conformément aux dispositions en vigueur, le permis d'importation ne sera présenté qu'au bureau de douane d'entrée en Bolivie.

L'octroi d'un permis d'importation implique l'autorisation de recevoir les devises nécessaires au paiement des marchandises à importer.

Importante maison d'horlogerie

établie en Suisse et aux Etats-Unis, achète articles d'horlogerie et de branches annexes.

Cherche

représentation de spécialités et brevets, dès 1946. Offres sous chiffre U 30745 à Publicitas Neuchâtel.

A vendre d'occasion

5 décolleteuses « Petermann I », sur socle, motorisées, avec moteurs, cap. 7 mm. ;

6 tours revolver type SV 102, sur pieds, à commandes directes, revisées, avec moteurs ;

1 machine à refrotter les fonds ;

1 machine à laminer circulaire « Breguet ».

S'adresser à **Ch. Jaggi**, machines-outils, 83, rue Centrale, Bienne (tél. (032) 2.26.14 et 2.26.15).

Association

Commerçant ayant fortes commandes pour l'Amérique, payables en argent suisse, recherche association avec fabricant-établissement. Offres sous chiffre Yc 12460 Z, à Publicitas Zurich.

Exportation de fournitures d'horlogerie

Fabricant d'un article intéressant connu depuis 1936, cherche relations avec exportateurs. Ecrire sous chiffre O 56020 G, à Publicitas Saint-Gall.

Fabrique de briquets automatiques

prendrait encore commandes pour exportation, paiement frontière suisse, livraisons rapides. Ecrire sous chiffre D 23056 U, à Publicitas Bienne.

Quelle fabrique de montres

peut me fournir des montres bracelets pour hommes 10 1/2" ancre 15 rubis ? Livraisons tout de suite. Sérieuses références. Faire offres avec échantillons, à Oscar Vedani, horlogerie en gros, via E. Bossi 6, Lugano.

Représentation en horlogerie

et branches annexes

Représentation en horlogerie ou parties annexes, boîtes, cadrans, ressorts, etc., est demandée par voyageur actif, en relations régulières avec les fabriques d'horlogerie. Certificats et références présentés sur demande. Offres sous chiffre P 10392 N, à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

On cherche à acheter

appareil de projection

usagé, marque Leitz, Zeiss, SIP ou Büchi.

Faire offres sous chiffre C 23055 U, à Publicitas Bienne.

Fabrique de grandissages de pierres fines en tous genres

peut entreprendre en grandes séries du N° 7 au N° 60. Travail garanti sous tous les rapports. Livraisons rapides. Jos. MONIN, Réclère (près Porrentruy), tél. 7.61.36.

Machine à pointer

A vendre d'occasion une machine à pointer « Hauser N° 2 », table 360 x 240, avec accessoires. Faire offres sous chiffre AS 13529 J, aux Annonces-Suisses S. A., Lausanne.

L'ancêtre du thermo-plongeur

La pénurie de combustible a obligé ces derniers temps un grand nombre de personnes à recourir aux appareils électriques de cuisson: plaques chauffantes, fours, grils, bouilloires et thermo-plongeurs. Ces derniers servent non seulement à faire chauffer rapidement et économiquement de petites quantités d'eau, mais permettent aussi de préparer thé, café, tisanes et infusions; ils sont encore d'un précieux secours pour chauffer directement les aliments liquides, le lait de bébé par exemple, ou réchauffer la soupe que la ménagère économe prépare pour plusieurs jours. Si le thermo-plongeur est donc susceptible de rendre de nombreux services, il ne présente qu'un petit inconvénient. C'est son nettoyage lorsqu'on l'utilise successivement dans des aliments différents.

Cela mis à part, on est tenté de le considérer comme une des inventions les plus récemment sorties du cerveau humain, et des plus caractéristiques de notre époque moderne. Or, le thermo-plongeur a un ancêtre, et un ancêtre vénérable, puisqu'il date de l'apparition même de l'homme sur la terre, il y a quelque cinq cent mille ans.

A cette époque reculée, l'homme venait d'apprendre, accidentellement sans doute, à tirer parti du feu pour améliorer son alimentation; il ne possédait encore, bien entendu, aucun des ustensiles nécessaires; les récipients de métal lui étaient inconnus et les poteries ne tenaient pas au feu. Pour chauffer ses aliments, il utilisait donc des « chauffe-pots », comme les ont dénommés les archéologues, c'est-à-dire des pierres que l'on portait à haute température en les plaçant dans un feu et que l'on plongeait ensuite dans les récipients de terre.

L'emploi de ces « chauffe-pots » devait être général, car ils étaient utilisés aussi bien par l'Homme de Pilt-down, découvert en Angleterre, que par l'Homme de Pékin, tous deux cousins du pithécantrope bien connu.

Mais on peut se demander comment on a reconstitué le rôle de ces « chauffe-pots »; tout simplement par les craquelures caractéristiques de la surface de ces pierres qui, aux yeux d'un observateur expérimenté, révèlent des échauffements et des refroidissements successifs, et par le fait que ces pierres se trouvent dans les vestiges de foyers et de poteries.

Notre thermo-plongeur n'est donc en définitive qu'une variante moderne d'un instrument aussi ancien que l'homme, mais dont l'emploi, faute de besoin, s'était perdu pendant des millénaires. Et cela prouve une fois de plus que toute guerre entraîne dans n'importe quel domaine un retour partiel à la barbarie. M. R.

Relations téléphoniques avec l'Italie

Le 27 juillet 1945, le trafic téléphonique a repris, dans une mesure restreinte, avec l'Italie du Nord et la Ligurie (Gênes). Les conversations doivent être échangées en langues italienne, allemande, française, anglaise, espagnole ou portugaise. Du fait qu'on ne dispose pour le moment que d'un petit nombre de lignes, il faut s'attendre à des retards en cas d'affluence. Il est probable aussi que dans les régions d'Italie où l'on est autorisé à téléphoner tous les raccordements d'abonnés détruits par la guerre ne sont pas encore rétablis. Les offices téléphoniques donnent tous les renseignements désirés sur les taxes.

Ordonnances fédérales

Ordonnance du Département fédéral de l'économie publique modifiant les prix de barrage dans le terminage de la montre

(Du 26 juillet 1945)

Le Département fédéral de l'économie publique, vu l'arrêté du Conseil fédéral du 29 décembre 1939-14 décembre 1942 tendant à protéger l'industrie horlogère suisse, arrête:

Article premier. — Est approuvée la modification des prix de barrage dans le terminage adoptée par la Fédération suisse des associations de fabricants d'horlogerie (F.H.) et les associations bernoise, neuchâtelaise et soleuroise des termineurs de mouvements et soumise au Département de l'économie publique le 17 juillet 1945.

Cette modification est déclarée obligatoire pour les membres des associations indiquées à l'alinéa précédent, ainsi que pour les maisons qui ne sont pas affiliées à ces groupements.

Art. 2. — Les intéressés peuvent se renseigner auprès de la Chambre suisse de l'horlogerie, à La Chaux-de-Fonds, sur la nature de la modification indiquée à l'article premier.

Art. 3. — Les infractions à la présente ordonnance seront réprimées conformément aux dispositions de l'arrêté du Conseil fédéral du 29 décembre 1939/14 décembre 1942 tendant à protéger l'industrie horlogère suisse.

Art. 4. — La présente ordonnance entre en vigueur immédiatement, avec effet rétroactif au 1^{er} décembre 1944.

Transports maritimes suisses

Communication n° 125 de l'Office de guerre pour les transports, du 30 juillet 1945

Exportation

Toulon—Philadelphie:

« Lugano » XV, mise en charge à Toulon dans la première quinzaine d'août 1945.

Toulon—Lisbonne—Amérique du Sud:

« Kassos » XXV, charge actuellement à Toulon exportation pour Lisbonne, Rio de Janeiro, Santos, Montevideo et Buenos-Ayres.

Toulon—Beyrouth—Alexandrie:

« Sântis » XII, mise en charge à Toulon vers la mi-août 1945.

Sète—Göteborg—Malmö—Stockholm:

« Ivernia », charge actuellement à Sète.

Légations et consulats

M. Charles-Arthur Redard, jusqu'ici chargé d'affaires ad interim, est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Confédération suisse à Sofia.

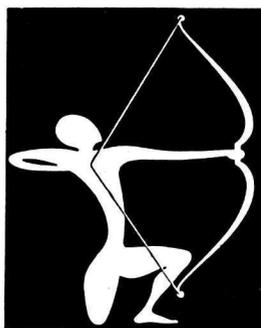
Le 13 juillet 1945, M. Carlos Ladislao Torriani a remis au Conseil fédéral les lettres l'accréditant en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République argentine près la Confédération suisse, ainsi que les lettres de rappel de son prédécesseur, M. Carlos Brebbia.

PROTEXO

LE BEAU ET BON BRACELET SYNTHÉTIQUE
ÉTANCHE, LAVABLE, SOUPLE, SOLIDE, ETC., ETC.

USINE A GENÈVE

REYMOND TECHNIQUE HORLOGÈRE



FAGERSTA

Acier suédois

COURVOISIER & Co
BIENNE

*P*IERRES D'HORLOGERIE

Spécialisé dans la pierre à chasser dès ses débuts, je livre toutes mes pierres avec un diamètre impeccable. Pierres de balancier bombé avec olivage très soigné. Je livre par retour tous les calibres de Fontainemelon en qualité A. B. C.

JULES ROBELLAZ

LAUSANNE Rue Charles-Monnard 6 Téléphone 2.76.97

FABRIQUE DE RESSORTS „LE ROSEAU”

*P***ERRIN & CO**

LA CHAUX-DE-FONDS

Rue du Commerce 17a
Téléphone 2.26.28

RESSORTS DE QUALITÉ

Atelier de

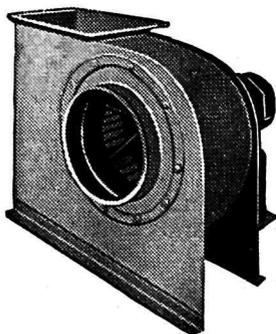
véritable plaqué galvanique

Plaqué garanti de 8 à 100 microns
Dorage · Argentage · Platinage

Arthur Uhlmann s. a.

LA CHAUX-DE-FONDS

Rue du Parc 128
Téléphone 2.30.62

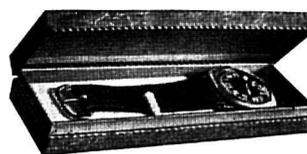


Ventilateurs
A. RUEFLI
BIENNE

Route de Boujean 52 a
Téléphone 2.23.74

Installation de
dépoussiérage pour
tours à polir, lapidaires
Filtres à air

CHAUFFAGES A AIR



*Étuis soignés pour
montres soignées*

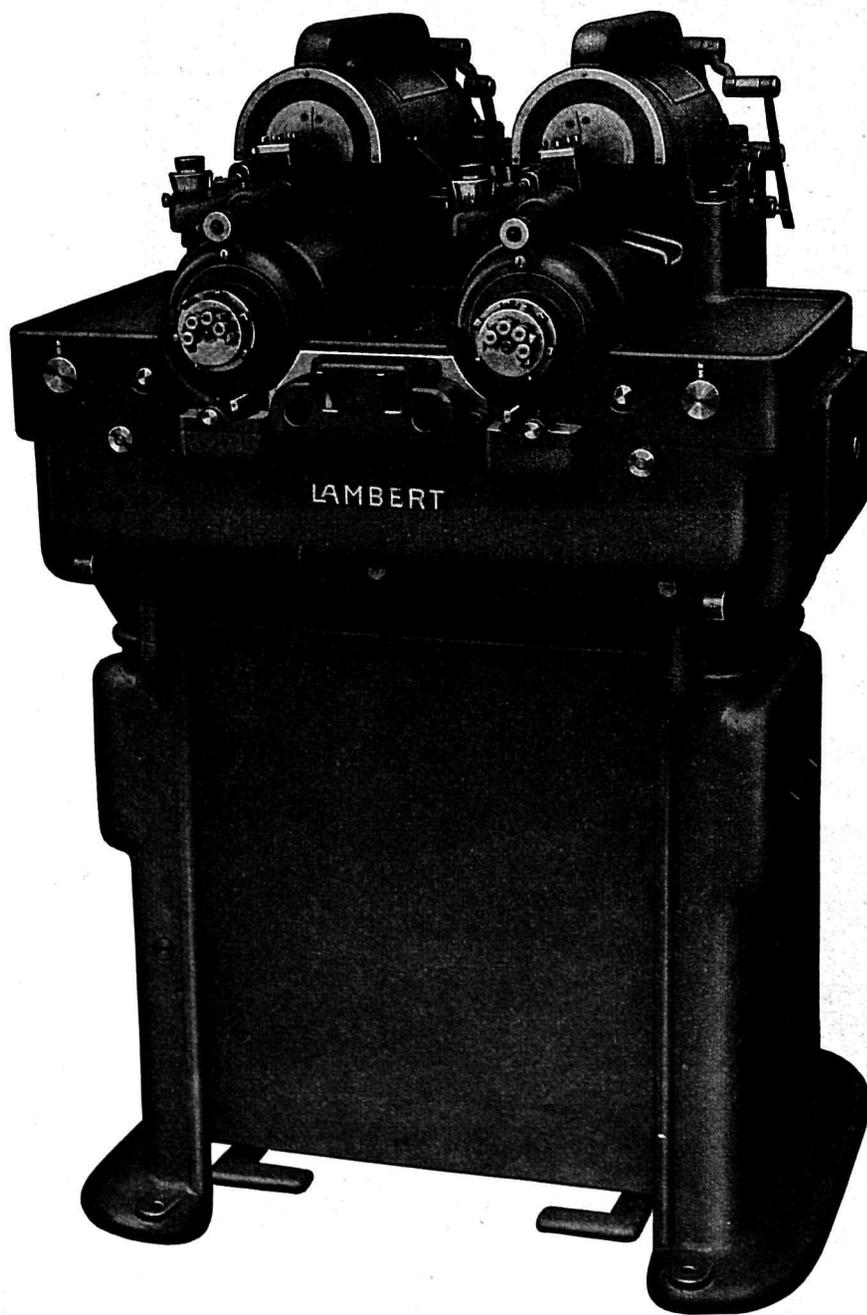
Demandez notre riche
collection d'étuis
classiques et fantaisie

J. Langenbach s. a.

Spécialistes du cartonnage chic

Lenzburg
(Argovie)

FABRIQUE DE MACHINES
S. LAMBERT S. A.
GRENCHEN (Soleure)



**Machines de précision
pour l'horlogerie et
l'appareillage**

MACHINE DOUBLE
SEMI-AUTOMATIQUE
A BLANCHIR ET CREUSER

Nouveau modèle

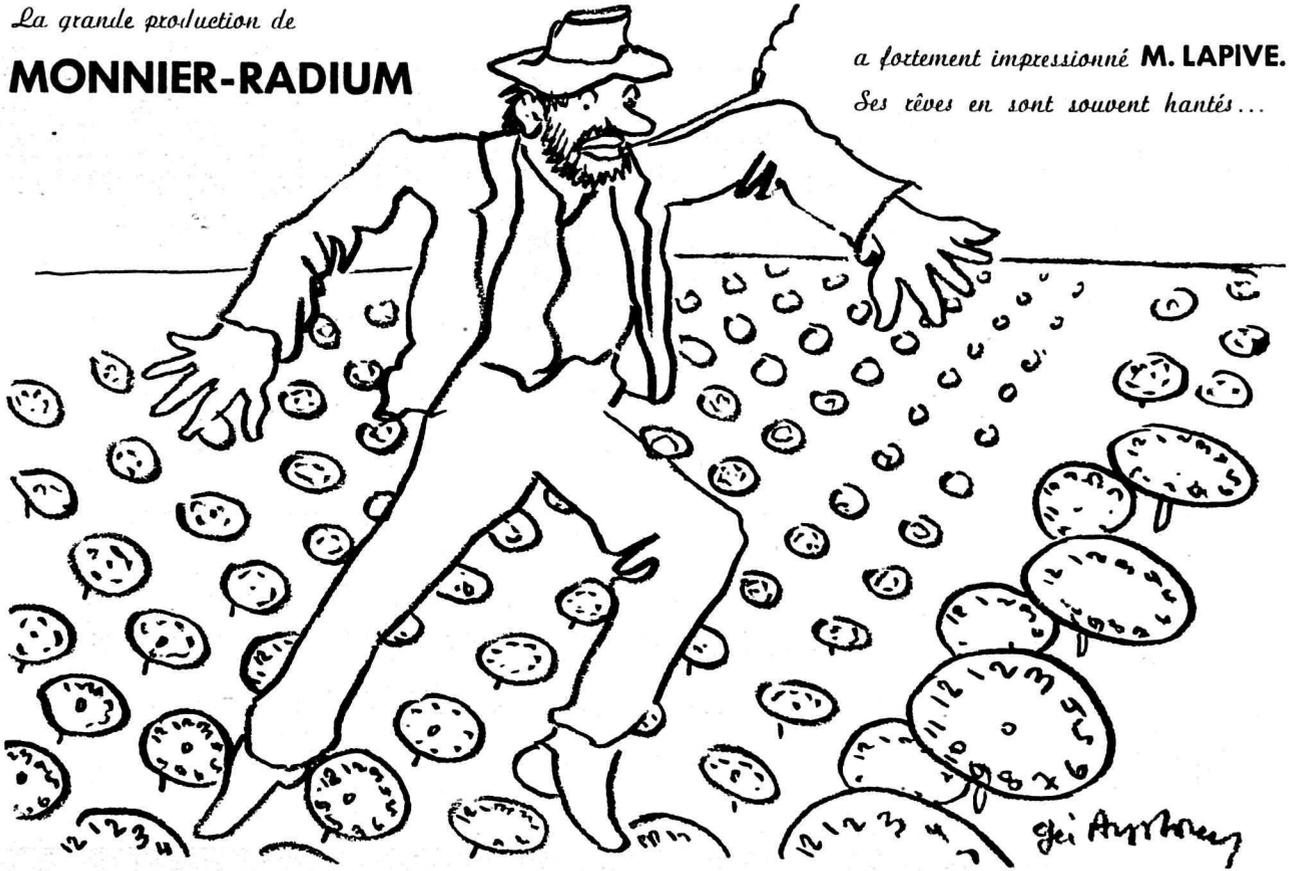
AVEC 4 ARRÊTS POUR
LES PROFONDEURS ET
4 ARRÊTS POUR LES
D I A M È T R E S

La grande production de

MONNIER-RADIUM

a fortément impressionné **M. LAPIVE.**

Ses rêves en sont souvent hantés...



Une pierre précieuse



Une pierre précieuse est un trésor qu'on garde jalousement. Sous la montre cassée, une bonne pierre est le trésor qui lui donne la possibilité de marcher sereinement.

PIERRES FINES
MEROZ FRÈRES
LA CHAUX-DE-FONDS

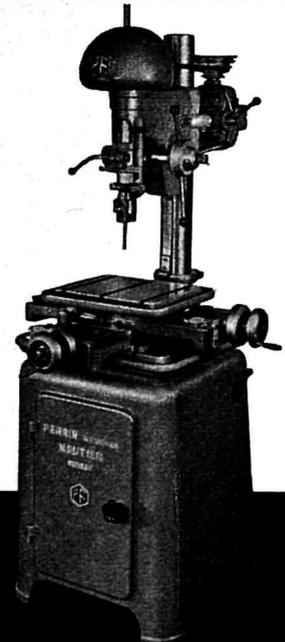
PERRIN

**Perceuse
PF 2601**

Capacité de perçage
6, 10, 13 ou 16 mm

Table coordonnée

Course longitudinale 195 mm
Course transversale 120 mm



Fabrique de machines

Perrin Frères SA

Moutier (Suisse)

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

SUISSE

ABONNEMENTS: Un an Six mois
Suisse Fr. 22.— Fr. 11.—
Compte de chèques postaux IV b 426

Règle des annonces:
PUBLICITAS S. A., NEUCHÂTEL
Téléphone 5.42.25

RÉDACTION ET ADMINISTRATION: LA CHAUX-DE-FONDS, RUE LÉOPOLD-ROBERT 46, TÉLÉPHONE 2.24.49

Organisation du monde

CAPITULATION JAPONAISE - PAIX MONDIALE

La question du mikado, résolue négativement, ne prolongerait la guerre que de quelques jours. L'empire du Soleil-Levant ne peut résister à un blocus devenu hermétique, à la bombe atomique dévastatrice et à l'occupation de ses bases industrielles mandchouriennes par les quatre « armées à bannière rouge ».

Le Japon est déjà rayé de la liste des grandes Puissances. On aura assisté, en soixante-dix-sept ans, à son ascension et à sa chute. Ouvert par les Blancs, en 1854, il est, aujourd'hui, fermé par eux. Alléché par ses succès sur la Chine en 1895, 1931 et 1937, à Formose, en Mandchourie, au Petchili, enivré par ses victoires sur les Blancs, Russes en 1905, Allemands en 1915, Anglais et Américains en 1942, il s'est cru tout permis. L'orgueil précède l'écrasement. Sa flotte et son aviation n'existent plus. Ses villes sont à moitié détruites. Les Kamizake — avions-suicide — ni les Jinrai — bombes humaines — le Daï Nippon Seijikai — parti unique japonais — ni l'Union totalitaire japonaise ne changeront quoi que ce soit à la mentalité du peuple: « La guerre a échoué, elle est donc mauvaise, il faut y renoncer ».

Les Nippons connaissent les conditions de la capitulation: repliement de l'Etat sur les quatre grandes îles, désarmement définitif, suppression de l'industrie de guerre, extirpation du militarisme, occupation des points stratégiques, réparations en nature, avènement de la démocratie — avec ou sans le tenno — reconnaissance des droits de l'homme et du citoyen. Ils se soumettront, même si les chefs politiques de la puissante

armée du Kouan-toung cherchent à gagner un délai.

Le Japon abandonne son « espace vital », la Grande-Asie. Il s'y trouvait d'ailleurs en pleine retraite, depuis que les Américains avaient recouvré les Philippines, les Australiens la Nouvelle-Guinée, les Britanniques la Birmanie. Il lui restera à rappeler le demi-million d'hommes dispersés dans les archipels océaniques, l'Insulinde, la Malaisie et le Thaïland.

L'abaissement du Japon, l'élévation de la Chine! Celle-ci l'a bien mérité. Sa victoire succède à une longue série d'humiliations et récompense huit années d'une guerre inégale. Trois millions de soldats vont pouvoir être démobilisés! Une Chine nouvelle apparaît qui, une fois que la Suisse et le Portugal auront renoncé à leurs droits d'exterritorialité, sera maîtresse chez elle.

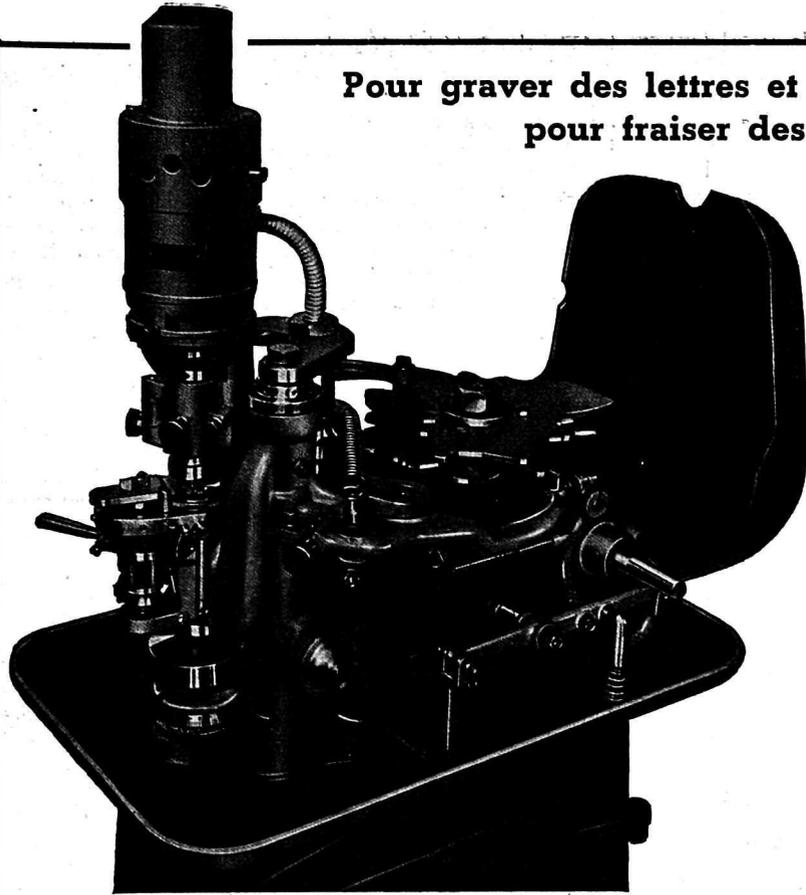
C'est peut-être beaucoup dire. Un vaste territoire ne relève que nominalement du gouvernement de Tchoung-king et, pour le nord et l'ouest, il faudra en discuter avec Moscou. Pour des raisons évidentes, les Russes s'intéressent non seulement à la Mongolie extérieure, déjà république populaire du type soviétique, mais au « Mandchoukouo » que traverse le transsibérien — mais dont le retour a été promis à la Chine par les Alliés — à la Corée, proche de Vladivostok — bien qu'à la conférence du Caire on l'a voulue indépendante — à Sakhaline, enfin, dont ils ne possèdent que la partie septentrionale.

Or, les Soviétiques ont des agents en Chine dans les paysans « communistes » du Yennan, dont les groupes, bien armés et encadrés, viennent de se heurter aux troupes nationales. Pour créer l'unité qui permettra d'affronter le Kremlin, le cabinet de Tchoung-king a été remanié: Wang, bien connu en Europe, devient ministre des Affaires étrangères. Il a l'entregent qui convient: Soong est président, laissant à Tchiang-Kai-Chek la conduite de l'armée. Attendons de voir ce qui sortira des nouveaux entretiens de Moscou, où l'intégrité de la Chine, politique américaine traditionnelle en Extrême-Orient, s'oppose, au moins théoriquement, à la création d'un glacis russe à l'est comprenant Port-Arthur, toujours libre de glace, et effaçant « l'insolence japonaise des années 1918 à 1922 »!

Mais, dès maintenant, la Chine est devenue, en fait, une des cinq grandes Puissances du monde. La première, actuellement et de tous les temps, est, sans contredit, les Etats-Unis. La bombe atomique, dont le secret ne sera pas divulgué avant longtemps, leur confère un pouvoir qu'ils ne partagent qu'avec l'Angleterre.

Sommaire

	Pages
ORGANISATION DU MONDE	
Capitulation japonaise - Paix mondiale, par Ch. B.	425 et 427
AVIS A NOS ABONNÉS	427
POLITIQUE COMMERCIALE FUTURE	
Conférences internationales	429
TRANSPORTS DE DEMAIN	
Le pavillon suisse sur mer	431
PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES	
Celles qu'offre à l'industrie suisse la construction navale internationale	433
DIVERS	431 - 435 - 436 - 437 - 439



**Pour graver des lettres et des signes,
pour fraiser des cavités de toutes formes,**

en grandes séries, employez la

MACHINE UNIVERSELLE
BILLETER

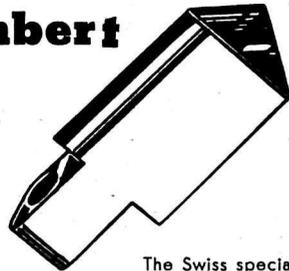
NEUCHATEL (Suisse)

Elle grave automatiquement, en 45 secondes, au moyen d'un jeu de cames, plus de 50 lettres de la grandeur de celles qui sont gravées sur les mouvements d'horlogerie

La même machine universelle CONTOURNE, FRAISE, ANGLE, MEULE ET PERCE automatiquement toute pièce de n'importe quel métal. Le nombre des profondeurs peut varier à volonté

Interchangeabilité absolue des machines, cames et outillages.

P.-H. Lambert
Gorgier
(Suisse)



*Le spécialiste suisse
des pitons acier tous genres*

The Swiss specialist
for steel studs of all
kinds

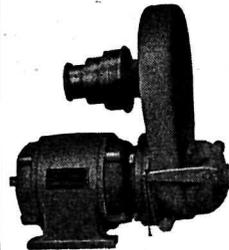
L. KISSLING & CO ZURICH-SEEBACH

FABRIQUE DE MACHINES
Téléphone (051) 46.64.00

Commande individuelle



de tours d'établi



Embrayage et arrêt par pédale sur accouplement avec frein. Ajustement universel, marche silencieuse.
LIVRABLE DU STOCK

En notre qualité de banque commerciale et grâce à une organisation toute particulière, nous sommes à même de vous renseigner judicieusement sur les multiples prescriptions, conventions et stipulations concernant le trafic des paiements internationaux. Nos services spécialisés et bien documentés se feront un plaisir de vous conseiller.

BANQUE CANTONALE DE BERNE

Succursales de la région horlogère:

BIENNE SAINT-IMIER PORRENTROY MOUTIER
DELÉMONT TRAMELAN

Achat et vente de métaux précieux
Titulaire de la patente commerciale

Politique commerciale future

CONFÉRENCES INTERNATIONALES

Le Comité de la Chambre de commerce internationale se réunit, aujourd'hui 16 août, à Londres.

Comme on l'apprend de source autorisée, de vingt à trente Etats y participent, outre les principaux, la Suisse, la Suède, la Norvège, le Danemark, la Belgique, probablement les Pays-Bas, l'Italie, la Turquie et même l'Espagne. Chacun de ceux-ci a reçu une invitation spéciale de la C. C. I. On s'attend à une discussion importante sur tous les problèmes commerciaux et administratifs d'intérêt international. La Chambre pense reprendre sa pleine activité à cette date. Le secrétariat britannique dément la nouvelle suivant laquelle le siège permanent de la C. C. I. serait transféré de Paris à Londres : il reste dans la capitale française.

Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont l'intention de convoquer une conférence économique — non commerciale — internationale. L'idée en a germé à San-Francisco, comme le rapporte le « New York Times ». La conférence se tiendra, car on est à peu près sûr de sa convocation, vers la fin de cette année ou au début de la suivante, et quel que soit l'état des ratifications de la Charte de sécurité mondiale qu'on sait déjà entérinée par les Etats-Unis.

Il est, en effet, absolument nécessaire de s'entendre sur l'abaissement des barrières et tarifs douaniers. Là encore, l'Union nord-américaine a montré le chemin en autorisant les pouvoirs, comme nous l'avons déjà dit, à réduire de 50 % les taux en usage au 1^{er} janvier dernier. Il faut reconstituer la trame des relations mondiales. Chaque nation doit avoir la garantie d'accéder librement aux matières premières. C'est dire que la question des cartels, trusts et autres monopoles sera agitée lors de la réunion prévue. Celle-ci ne peut être différée plus longtemps. Américains et Britanniques projettent la création de ce qu'ils nomment déjà Office international du Commerce, contre-partie de l'Office international du travail. C'est la première fois qu'on songe à une telle création. La nouvelle institution devrait se mettre immédiatement en rapport avec les organisations similaires, mais tout particulièrement la Banque mondiale et l'Institut de stabilisation des monnaies.

Cela ne veut pas dire que rien ne sera fait en faveur des échanges internationaux avant la conférence. On sait que le secrétaire d'Etat américain adjoint, Clayton, s'est rendu à une délégation économique et commerciale à Londres, dans la première semaine d'août, pour y reprendre les conversations entamées avec le Royaume-Uni en mai dernier. Il s'agit d'examiner en commun comment les Etats de la terre pourraient renouer sur le plan commercial et, d'autre part, fixer d'avance la position que les deux Puissances adopteraient à la conférence dont nous parlons plus haut.

On dit que parmi les experts qui accompagnent le président Truman à Potsdam, il en est qui, au retour, passeront à Londres pour assister à la conférence de l'U. N. R. R. A., mais qui profiteront de l'occasion pour se mettre en rapport avec les nouveaux ministres britanniques et discuter des problèmes économiques mondiaux. On affirme que les pourparlers n'ont qu'un but informatif et ne visent aucunement à des engagements formels. Les Américains désirent connaître l'opinion officielle anglaise sur le Plan de Bretton Woods, la relation future du dollar-sterling, l'éventuelle convocation

d'une conférence mondiale sur les matières premières, les moyens de relancer le commerce international et de ranimer notamment les échanges entre le domaine de la livre et celui du dollar. Peut-être, agitera-t-on la question des emprunts-dollars en Angleterre.

Tous ces problèmes ont une importance extrême. C'est ce que prouve, en particulier, les pourparlers qui se prolongent, depuis des mois, tant à Londres qu'à Washington, entre des représentations de l'Union et de l'Archipel. Les conversations se sont multipliées, ces derniers temps, étant donné qu'il fallait mettre les chefs du Labour Party au courant des positions acquises au moment de leur accession au pouvoir. On compte beaucoup sur les contacts personnels, avant-conférences, pour garantir les résultats de celles-ci.

Joseph Grew, sous-secrétaire d'Etat américain, a démenti les renseignements selon lesquels le gouvernement de Washington aurait l'intention de demander au Congrès l'autorisation d'accorder au Royaume-Uni un crédit de 3 à 5 milliards de dollars. Sous une autre forme cependant, les Etats-Unis entendent aider les Insulaires à régler leurs problèmes financiers. Aussi, toute demande de crédit britannique sera-t-elle prise en sérieuse considération, outre-Océan. En revanche, on n'y estime point utile d'octroyer des avances à des Etats étrangers, dans le but de mettre à la disposition d'un membre du bloc-sterling des dollars pour des achats en dehors de ce bloc. De l'avis du Département d'Etat, toute facilité à l'Angleterre devrait être accompagnée d'une contre-partie touchant à la pratique financière et commerciale, telle qu'on l'a réalisée durant cette guerre. Y.

Transports maritimes suisses

Communication n° 126 de l'Office de guerre pour les transports, du 6 août 1945

Exportation

Toulon—Lisbonne—Philadelphie:

« Eiger » XIV, est arrivé à Lisbonne le 2 août 1945. Départ environ le 11 août 1945.

Toulon—Philadelphie:

« Lugano » XV, mise en charge à Toulon dans la première quinzaine d'août 1945. Départ environ le 22 août 1945.

Toulon—Lisbonne—Amérique du Sud:

« Kassos » XXV, a quitté Toulon le 3 août avec exportation pour Lisbonne, Rio de Janeiro, Santos, Montevideo et Buenos-Ayres.

« St-Cergue » XVII, mise en charge à Toulon vers la mi-septembre 1945.

Toulon—Alexandrie—Beyrouth:

« Sântis » XII, mise en charge à Toulon vers la mi-août 1945.

Sète—Istanbul:

« Cumhuriyet », quittera Sète le 8 août 1945 environ.

Sète—Göteborg—Malmö—Stockholm:

« Ivernica », quittera Sète le 6 août 1945 environ.



PIERRES FINES POUR HORLOGERIE SOIGNÉE

Spécialité petits diamètres

Kaeser & Perrin

NIDAU Bienne

M a i s o n f o n d é e e n 1 9 1 1

Abonnez-vous à la

**FÉDÉRATION HORLOGÈRE
SUISSE**

Journal hebdomadaire du plus haut intérêt



Transports de demain

LE PAVILLON SUISSE SUR MER

(by) Les pourparlers relatifs à notre marine marchande entrent dans une nouvelle phase.

Comme « L'Indicateur maritime et touristique » le dit aussi, le maintien, après la guerre, du pavillon suisse sur mer paraît trouver une faveur croissante dans l'opinion publique, mais non seulement chez nous. En effet, les pays fournisseurs, transitaires ou clients nous demandent de vaincre nous-mêmes les obstacles qui s'opposent à nos relations économiques. Ainsi la Suisse ne doit pas seulement transporter ses vivres, ses matières premières ou ses produits manufacturés par ses propres moyens jusqu'aux ports d'embarquement ou de débarquement, mais elle doit encore affréter ses propres navires.

Or, la situation maritime est difficile.

Un gros souci retient l'attention des autorités compétentes: la restitution éventuelle de quelques chargeurs grecs dont nous disposons encore. Le contrat d'affrètement, passé à l'époque avec les armateurs helléniques, prévoit — nous l'avons déjà dit ici — que ces bateaux doivent être restitués à leurs propriétaires dans les six mois suivant la fin de la guerre — de laquelle disions-nous: d'Europe ou d'Extrême-Orient? Ces bâtiments devraient être mis à la disposition du pool de navigation créé par les Alliés, en août 1944. Nul ne sait alors quel tonnage les Alliés seraient en mesure de mettre à la disposition de notre pays.

Nous allons chercher à conserver ces vapeurs étrangers, mais nous avons besoin, cependant, d'une dizaine de cargos supplémentaires, plus s'il est possible, d'un tonnage moyen de 6.000 tonnes, pour pouvoir faire face à nos besoins les plus urgents. Des négociations sont en cours pour l'acquisition de cette flotte marchande.

A l'heure actuelle, notre ravitaillement et nos ventes dépendent presque exclusivement du port de Toulon. Ce dernier nous permet d'expédier vers la Suisse non seulement les 600 tonnes quotidiennes prévues par les accords de Berne, mais parfois des quantités supérieures. Quant au port de Marseille, il est encombré de bateaux coulés, de sorte que seuls les chargeurs dont le tirant d'eau ne dépasse pas 6,50 mètres peuvent y accoster. Or, nous n'avons que deux bateaux répondant à ces conditions, le « Zurich » et le « Chasseral ». De ce fait, ce havre ne présente pas pour nous, actuellement, un intérêt aussi considérable que son rival. Dans les deux ports, ainsi qu'à Sète, se trouvent des techniciens et administrateurs suisses qui cherchent à accélérer la reconstruction et à améliorer les conditions commerciales, en vue d'augmenter le volume du commerce.

Il en est de même pour Gênes. A ce propos, la nouvelle suivant laquelle la Suisse aspirerait à obtenir un bail dans un port italien a été publiée, sans commentaires, dans tous les journaux de la Péninsule. Cela signifierait qu'il y aurait eu initiative du gouvernement suisse et qu'elle ne soulèverait pas d'objection. D'ailleurs, l'accord, s'il a été effectué, aurait pour effet de favoriser l'activité dans la région ligurienne. Les milieux officiels italiens n'infirment pas les dépêches d'agences disant qu'il s'agit non pas de Gênes, mais de Savone, selon une déclaration de Parri, président du Conseil italien, mais ne les confirment pas non plus. On apprend aussi, de Chiasso, que le préfet de Gênes, Martino, a déclaré que le gouvernement suisse serait disposé à consentir

un prêt important à la ville pour les travaux de reconstruction du port. L'amortissement s'effectuerait par la location d'un quai et la prestation de main-d'œuvre de dockers. Au surplus, selon la même déclaration, le déblayage du port progresse rapidement et un certain pourcentage de trafic pourra reprendre avec les précautions voulues.

La situation actuelle du mouvement de nos chargeurs est la suivante.

En service d'importation, sept navires battant pavillon suisse ont pris départ en Amérique du Nord, à Philadelphie, Galveston et Tempico. Ils déchargeront à Toulon et Marseille, malgré les difficultés dans ce port-ci, qui manque de grues flottantes. Les déchargements réguliers ne pourront s'y faire que dans un délai encore assez éloigné.

Lisbonne attend d'Amérique centrale un chargeur, le « Sântis », au début de ce mois, en même temps que le « Monte Galera » arrivera à Toulon. Deux pétroliers ont abordé, il y a quelques jours, dans les ports français de la Méditerranée, avec de l'huile et de l'essence destinées à notre pays.

Vers la mi-août ou le début de septembre, cinq cargos, en provenance d'Amérique du Sud (Rio de Janeiro, Montevideo, Bahia et Buenos Aires) sont attendus à Barcelone et à Toulon. D'Afrique et de Turquie, cinq autres navires appareillent et rejoindront le dernier port cité.

Le service-navette Lisbonne ou Barcelone-Toulon reste assuré par neuf chargeurs. Ce service est d'une grande importance. Il n'arrive pas à liquider les stocks que nous avons accumulés dans la péninsule Ibérique.

Enfin, des négociations sont en cours avec la Suède pour organiser un modeste service maritime. Elles n'ont pas encore abouti à un résultat effectif.

Commerce extérieur

PÉROU

ASSUJETTISSEMENT A LA FORMALITÉ DU PERMIS D'IMPORTATION

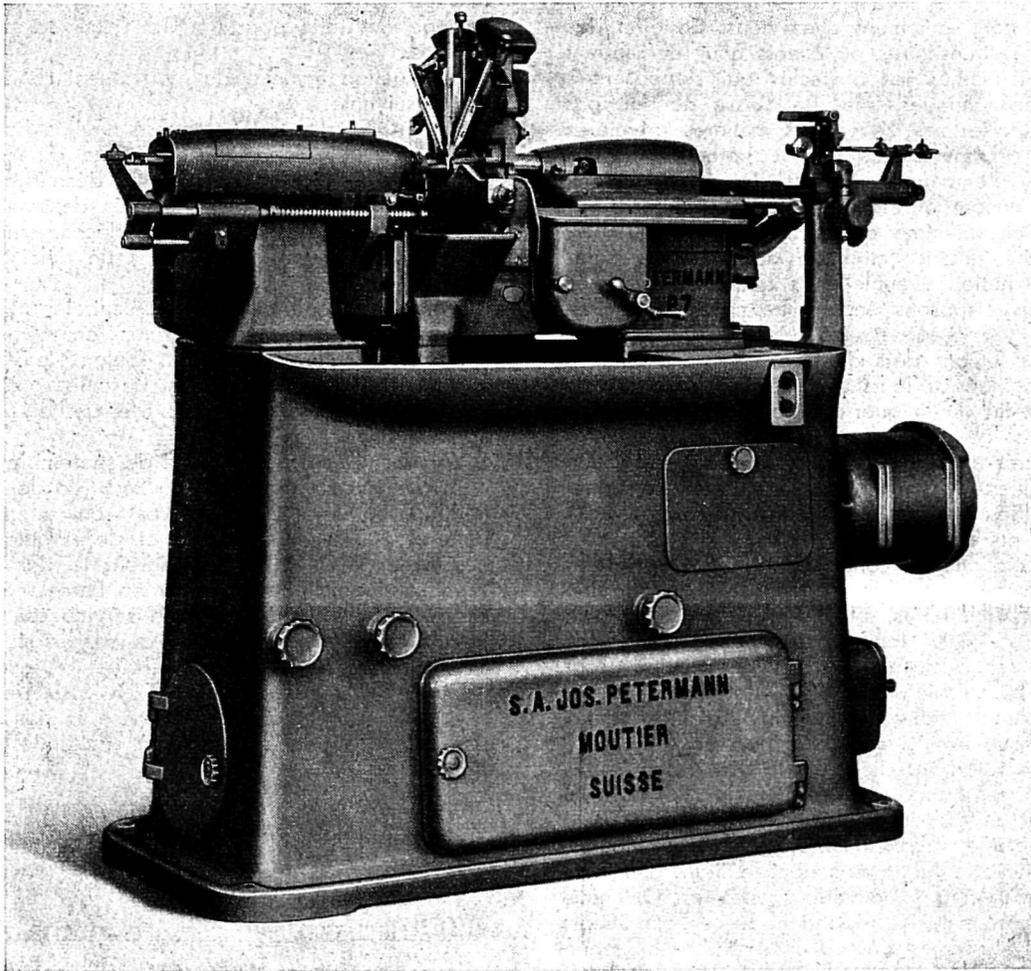
En complément de la publication parue à la Feuille officielle suisse du commerce n° 37 du 14 février 1945, il est porté à la connaissance des intéressés ce qui suit: La commission statuant sur les permis d'importation a établi six groupes de marchandises, soit:

1. Produits alimentaires;
2. Matières premières et matériaux de construction;
3. Machines et véhicules;
4. Articles pharmaceutiques et chirurgicaux;
5. Tissus, passementerie et fourrures;
6. Divers.

Le premier groupe jouit d'une priorité sur le second, le second sur le troisième et ainsi de suite. Toutefois, cette règle de priorité n'est pas absolue. La commission précitée est autorisée à s'en départir, suivant les besoins de l'économie nationale. La commission s'est fixée comme limite pour chaque groupe le total de la valeur des importations de l'année passée, augmenté de 20 %.

PETERMANN

P 7



TOUR AUTOMATIQUE P 7 A 5 OUTILS, DE HAUTE PRÉCISION

MACHINES A TAILLER LES ROUES ET LES PIGNONS
MACHINES A FRAISER LES CARRÉS
MACHINES A TAILLER LES BREGUETS
MACHINES A MEULER LES INTÉRIEURS

S. A. JOS. PETERMANN - MOUTIER (SUISSE)

Perspectives économiques

CELLES QU'OFFRE A L'INDUSTRIE SUISSE LA CONSTRUCTION NAVALE INTERNATIONALE

Les débouchés extérieurs de notre industrie nationale ne sont pas seulement ceux qui correspondent à tel ou tel pays, ils sont représentés tout autant par une activité quelconque exercée par la collectivité internationale toute entière. Tel est le cas de la construction navale.

Plusieurs journaux techniques étrangers et suisses ont parlé récemment des occasions qui s'y présentent pour certaines industries, ces derniers temps le « Schiffahrts-Anzeiger und Reiseverkehrszeitung ».

Quelle pourrait bien être la participation de notre industrie dans ce domaine ?

Nos usines et fabriques sont parfaitement aptes à fournir à l'étranger l'équipement et de ses chantiers navals, et des bateaux eux-mêmes. Il ne s'agit pas seulement de produits pour lesquels la Suisse est connue depuis longtemps dans le monde. On peut aussi songer à toute une série d'appareils et d'instruments que notre pays livre, en partie, pour d'autres buts, et qui, avec un effort relativement faible, pourraient être adaptés aux besoins de la construction navale. Enfin, il est quelques instruments nécessaires à la navigation actuelle, répondant à une demande de qualité accrue, que la Suisse ne produit pas pour l'instant, mais à la fabrication desquels elle pourrait se mettre sans difficulté.

On a pu se demander si notre industrie d'exportation devrait, après les hostilités, intervenir dans un domaine où, durant la guerre, la construction en série a été pratiquée sur une grande échelle. Sans doute, a-t-on modifié considérablement les méthodes anciennes. Toutefois, ces transformations se rapportent essentiellement à la construction du corps des navires, tandis que les méthodes de production visant à l'équipement du bâtiment n'ont pas beaucoup changé.

Le problème des coûts de fabrication joue ici comme pour d'autres articles d'exportation. Ils sont connus, nous n'en parlons pas. De la situation monétaire future et du niveau des prix des différents pays dépendra, en grande partie, le succès de notre action.

Mais, pour pénétrer sur le marché de la construction navale, il conviendra peut-être d'examiner de nouvelles méthodes commerciales. Faudra-t-il créer une communauté de travail des industries livrant les produits indispensables, communauté qui aurait la représentation des intérêts communs à l'étranger ? Il est évident que, de cette façon, on pourrait réduire considérablement les frais, tout en accroissant la prospection. Contrairement aux conditions qui règnent dans d'autres activités, la construction d'un navire sous-entend la combinaison d'industries travaillant de manière très différente. Il y aurait lieu de conjuguer ces travaux, ainsi que de trouver un dénominateur commun pour les livraisons. C'est surtout pour la construction de petits navires, où les commandes

n'assurent qu'un bénéfice relativement faible, qu'une action commune serait utile.

Dès maintenant, il existe une grande demande en vaisseaux de cabotage d'un tonnage petit ou moyen. Cette catégorie a particulièrement souffert des opérations militaires. Elle n'a été reconstituée que très partiellement, les belligérants devant, avant tout, viser à la construction en série de type de 10.000 tonnes. C'est dans ce compartiment que les maisons suisses familiarisées avec des conditions d'exportation bien différentes auraient leurs meilleures chances dans la compétition internationale. Leur communauté de travail pourrait aussi se manifester dans les foires organisées par le pays à l'étranger.

Pour ce qui concerne l'équipement des chantiers navals, mentionnons, à titre simplement documentaire, que la Suisse y trouverait occasion de placer ses machines-outils et de mettre en valeur ses procédés de soudure.

Il est plus indiqué pour elle de s'intéresser à la machinerie navale. Personne au monde n'ignore la place qu'elle occupe dans la construction des moteurs Diesel, des pistons à vapeur, des turbines à vapeur également, des chaudières à haute pression, des brûleurs à pétrole. A toute cette production classique, il faut ajouter, aujourd'hui, la turbine à gaz et la turbine aéro-dynamique. Sans entrer dans les détails, signalons aussi les installations de couplage et de haute pression, puis, en considération des transports de marchandises périssables, la fabrication de bateaux-frigidaires ; sur les paquebots de première classe, les installations de conditionnement de l'air ; sur tout navire d'importance, les dynamos, moteurs électriques, câbles, appareils de mesures électriques ; enfin, les compresseurs et souffleries ; pour terminer, les couleurs isolantes.

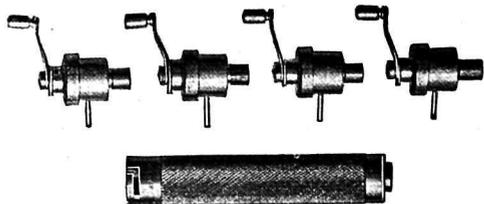
Ce qui intéresse particulièrement l'horlogerie, ce sont les instruments de navigation et de direction : l'appareillage de qualité. Chacun sait que la montre suisse joue dans la circulation maritime un rôle important. Du grand chronomètre de bord, à suspension à la cardan, par le chronomètre de pont et jusqu'à la montre-bracelet de l'officier et de l'équipage, il y a pour notre horlogerie un débouché d'une importance exceptionnelle actuellement.

Il y aurait lieu de lui indiquer encore les occasions qui se présentent du côté de la technique de haute fréquence, de la radiotélégraphie, du gouvernail automatique, des compas et sextants et de mille autres instruments, tous plus nécessaires les uns que les autres.

Cette longue énumération, trop générale encore cependant, ne fait qu'entrouvrir les perspectives qu'offre pour l'industrie suisse le marché de la construction navale internationale.

cb.

Estrapades nouvelles



pour montres, modèle à main,
avec tasseaux Nos 00 à 15,
pour toutes les grandeurs.

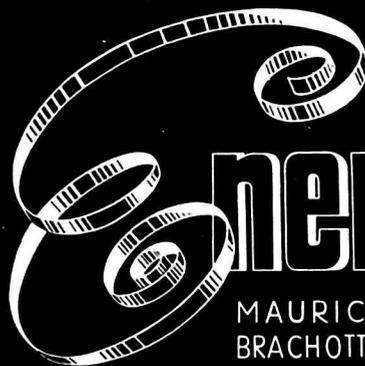
ANCIENNE MAISON

SANDOZ FILS & C^o S. A.

LA CHAUX-DE-FONDS
Rue Léopold-Robert 104 - 106

Fournitures industrielles

**FABRIQUE
DES
RESSORTS**

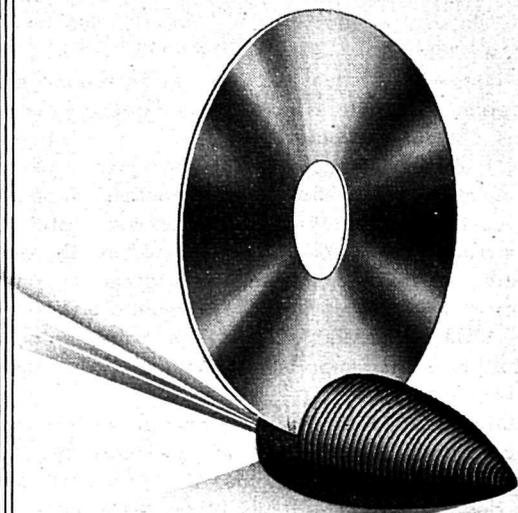


nergie

MAURICE
BRACHOTTE

SAINT-IMIER SUISSE

PRÉPARAGES
ASSORTIMENTS
PIERRES A TROUS
FORMAGES
ELLIPSES



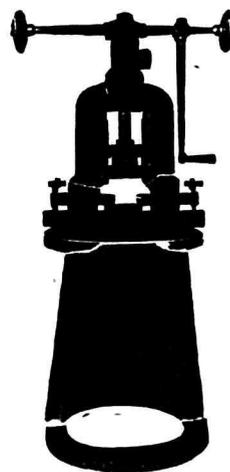
LES PAQUERETTES S.A.

LES BRENETS

EDMOND LUTHY & C^o S. A.

USINE MÉCANIQUE DE PRÉCISION

LA CHAUX-DE-FONDS
GRENIER 18 - TÉLÉPHONE 2.20.62



CONSTRUCTION - TRANSFORMATION - MOTORISATION

Achat et vente de machines-outils neuves et d'occasion

Les salaires en 1944

L'office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail vient de publier les résultats d'une enquête sur les gains moyens des ouvriers travaillant dans des entreprises soumises à la loi fédérale sur l'assurance en cas d'accident; cette statistique se fonde sur 106.341 déclarations de salaires. De 1943 à 1944, les gains-horaires ont augmenté de 5,6 % pour les ouvriers qualifiés et semi-qualifiés, et les gains journaliers de 5,4 %; les gains-horaires des ouvriers non qualifiés (manœuvres) ont augmenté de 7,1 %, et 6,1 % pour les gains journaliers. Pour les femmes, les gains-horaires et journaliers ont haussé de 7 et 6,8 % pendant cette même période; enfin, chez les jeunes gens, l'augmentation est de 3,6 et 6,5 %.

Depuis le début de la guerre, les gains-horaires moyens des ouvriers qualifiés et semi-qualifiés ont augmenté de 36,8 % et les gains journaliers de 38,5 %. Pour les ouvriers non qualifiés, l'augmentation a été de 49,9 et 44,8 %, pour les femmes de 48 et 47 % et pour les jeunes gens de 82,7 et 75,7 %.

Si l'on considère l'évolution générale des salaires, on constate que, dans le deuxième semestre de 1944, l'augmentation moyenne des salaires-horaires a atteint 43 % en regard de 1939. Il ne s'en faut donc que de 6,1 % pour que l'augmentation des salaires compense intégralement la hausse du coût de la vie. Au point de vue du pouvoir d'achat, les salaires atteignent aujourd'hui le même niveau qu'en 1930, c'est-à-dire en un moment où la situation économique était favorable.

Il est intéressant de comparer l'augmentation des salaires en tenant compte des différentes catégories de travailleurs. Au cours du deuxième semestre de l'année dernière, la diminution du salaire réel, par rapport à celui d'avant guerre, était encore de 8,3 % (salaire horaire) et 6,4 % (salaire journalier) pour les ouvriers qualifiés et semi-qualifiés, tandis que pour les femmes elle n'était que de 1,1 et 1,4 %. Quant au salaire réel des ouvriers non qualifiés, il a augmenté de 1 % (salaire horaire) et diminué de 2,1 % (salaire quotidien) en comparaison des chiffres d'avant guerre. Et pour les jeunes gens, le salaire réel est de 25,1 % (salaire horaire) et 21,6 % (salaire journalier) supérieur à ceux d'avant guerre.

Cette statistique nous montre que, contrairement aux allégations de certains agitateurs de profession, l'augmentation des salaires est bien près de compenser la hausse du coût de la vie; et que les salaires réels dépassent aujourd'hui ceux de 1930, période de conjoncture favorable. Il y a bien d'autres branches de notre économie nationale qui voudraient pouvoir en dire autant...

Le commerce extérieur de la Suisse en juillet 1945

Comparativement à juin 1945, le mouvement commercial de la Suisse a augmenté en quantité et en valeur. Les « entrées » ont atteint « 86,5 millions de francs » et ont donc progressé de 11 millions par rapport au mois de juin 1945. Pendant la même période, les quantités de marchandises importées se sont accrues de 2001 wagons de 10 tonnes. Les « sorties » accusent, en comparaison du mois précédent, une plus-value de 15,6 millions et se sont élevées à « 149,9 millions de francs », les quantités vendues marquant un accroissement en pour cent égal à celui des valeurs (11 % environ). Comparé au mois de juillet 1944, notre commerce extérieur a, au point de vue

quantitatif, et surtout à l'importation, sensiblement rétrogradé. Durant la même période, nos ventes à l'étranger sont caractérisées par une notable augmentation de valeur, alors que pour les achats la plus-value ne dépasse que faiblement le résultat du mois de juillet 1944.

Le solde actif de notre balance commerciale, en présence d'une reprise du trafic, a augmenté de 4,6 millions de francs et atteint 63,4 millions. En juillet 1944, on notait encore un excédent d'importation digne d'être relevé; le solde passif à ladite époque a été remplacé en juillet 1945 par un surcroît d'exportation en raison d'une augmentation de valeur sensiblement plus considérable pour les sorties que pour les entrées.

Si l'on compare les résultats du commerce extérieur des sept premiers mois de 1945 avec ceux de la période correspondante de 1944, on remarque que les importations accusent une moins-value de 56 % environ et une diminution quantitative de quatre cinquièmes. Pendant le même laps de temps, les exportations ont rétrogradé de 3 % en valeur, le déchet en poids étant approximativement de 60 %. Cette forte régression des quantités, à l'importation et à l'exportation, est imputable surtout à l'arrêt presque complet de nos arrivages et de nos envois de marchandises lourdes de grande consommation.

Dans le domaine de l'industrie métallurgique, les chiffres d'exportation sont en général élevés pour les instruments et les appareils, ainsi que pour les montres. La participation en valeur de l'industrie horlogère aux exportations totales de marchandises suisses, qui, durant le premier semestre 1945, représentait environ deux cinquièmes, ne s'est pas, avec 36 %, sensiblement modifiée en juillet 1945. Actuellement, il faut attacher une importance toute particulière au fait que pour ces ventes considérables, on n'a besoin que de quantités de matières premières relativement faibles, de sorte que la part de travail suisse est assez élevée. En revanche, les ventes à l'étranger de l'industrie des machines sont en régression. Les livraisons actuelles de cette industrie ne constituent plus que la moitié environ du volume de la dernière année d'avant guerre.

Par rapport à juin 1945, les chiffres sont en progression ce mois-ci pour les diverses branches de l'industrie chimique et pharmaceutique. Les augmentations de ventes les plus considérables concernent les médicaments, les parfums et les couleurs d'aniline, dont les envois, contrairement aux produits chimiques pour usages industriels, sont aussi au-dessus du niveau moyen mensuel de 1944.

Informations

RENOUVELLEMENT DU PRIVILÈGE D'ÉMISSION DE LA BANQUE NATIONALE

Le Conseil fédéral soumet à l'Assemblée fédérale un projet de loi renouvelant pour la période de 1947 à 1957 le privilège d'émission de la Banque nationale.

Le privilège d'émission avait été concédé à la Banque nationale le 16 janvier 1906 pour une période de vingt ans, qui avait pris fin le 20 juin 1927. En vertu de la loi sur la Banque nationale, il a été prolongé deux fois pour une durée de dix ans, à savoir jusqu'au 20 juin 1937, puis jusqu'au 20 juin 1947.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque nationale du 3 mars 1945 a soumis au Conseil fédéral, à l'intention de l'Assemblée fédérale, la proposition de renouveler, pour la période du 21 juin 1947 au 20 juin 1957, le droit exclusif, conféré à la Banque nationale, d'émettre des billets de banque. Le Conseil fédéral recommande d'adopter cette proposition.

Caisse nationale suisse d'assurance-accidents

Le rapport annuel de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents pour 1944 relève les traits caractéristiques de l'économie de guerre: activité satisfaisante dans les entreprises soumises à l'assurance, nombre élevé des personnes exposées au risque, fortes rentrées de primes, chiffres records des accidents, accroissement anormal du volume des affaires.

La Caisse nationale d'assurance-accidents a subi, elle aussi, les effets de la « malice des temps ». Dans l'assurance des accidents professionnels, on enregistre un excédent de dépenses de 929.800 francs. Une partie de ce déficit provient des allocations de renchérissement aux rentiers. De même, dans l'assurance des accidents non professionnels, on n'a pas pu maintenir l'équilibre des recettes et des dépenses à la suite du versement d'allocations de renchérissement, et il a fallu faire un emprunt au fonds de réserve.

Parmi les facteurs qui ont exercé une influence défavorable, il faut mentionner le recul général du rendement des placements, phénomène d'ailleurs connu. Les observations statistiques faites sur le cours des rentes d'invalidité et de survivants à la Caisse nationale montrent une nette diminution de la mortalité des rentiers. Autant cette diminution de la mortalité est réjouissante en soi, autant elle a des répercussions inquiétantes dans l'assurance de rentes. La guerre a entraîné également une augmentation du risque, comme cela était prévu. Un autre facteur défavorable est l'augmentation des frais d'administration. Mais ce sont surtout des prestations extra-légales, les allocations de renchérissement aux rentiers, qui ont grevé les finances de la Caisse nationale. Aussi, en présence de toute cette série de dépenses supplémentaires, dont les effets sont accentués encore par le recul du taux de l'intérêt, la Caisse nationale doit-elle prendre des mesures pour redresser la situation. Comme elle ne peut réduire ses dépenses pour le moment ni trouver de nouvelles sources de revenus, force lui est de recourir à une augmentation des primes. Elle a déjà entrepris les travaux préparatoires qu'exige cette augmentation.

Le nombre des entreprises soumises à la caisse était de 52.975 à fin 1944 (52.806 en 1943). Les primes se sont élevées à 51,9 millions de francs en 1944 (52,20 millions). Le nombre des accidents annoncés jusqu'à fin mars 1945 a été de 228.387, dont 170.639 accidents professionnels et 57.748 non professionnels. Il y a eu 601 cas mortels.

Caisse de compensation pour perte de salaire ou de gain

UNE REQUÊTE DE L'UNION SUISSE DES PAYSANS

On sait que le Conseil fédéral a pris, à la fin de juillet, un arrêté maintenant provisoirement le régime des allocations pour perte de salaire et de gain après la fin du service actif, c'est-à-dire après le 20 août 1945. Tout service obligatoire donne droit, comme ce fut le cas jusqu'ici, à l'allocation pour perte de salaire et de gain. Mais ces allocations, de même que les allocations aux paysans des régions montagneuses et aux ouvriers agri-

coles n'absorberont qu'une faible partie des fonds dont disposent les caisses. Même en y ajoutant les 50 millions que les fonds centraux de compensation devront mettre à disposition pour le régime transitoire de l'assurance-vieillesse et survivants, on est encore loin du compte. Il paraît donc indiqué, soit de réduire les taux des contributions qui alimentent ces caisses, soit de trouver à ces dernières une autre destination.

L'Union suisse des paysans vient d'adresser une requête au département fédéral de l'économie publique concernant le régime des allocations du groupe de l'agriculture. L'Union déclare que, d'après les calculs qu'elle a effectués, la moitié des contributions versées jusqu'ici par l'agriculture suffirait pour faire face aux dépenses qu'entraînent l'aide aux paysans des montagnes, les allocations aux militaires en service obligatoire et le financement du régime transitoire de l'assurance-vieillesse. L'Union propose en conséquence une réduction de 50 % des contributions versées aux caisses de compensation.

Si toutefois le Conseil fédéral devait décider de maintenir les taux en vigueur actuellement, l'Union demande que les moyens ainsi fournis soient utilisés non seulement pour continuer à augmenter les réserves, mais pour que le versement des allocations familiales soit étendu aux agriculteurs indépendants d'autres régions que celles de montagne, et se rattachant aux quatre premières classes de contributions, ainsi qu'aux membres de la famille travaillant avec l'exploitant et touchant un salaire fixe. Cela contribuera à susciter l'intérêt pour l'assurance-vieillesse et survivants et fera mieux connaître le projet aux électeurs ruraux.

Le trafic aérien Suisse-Amérique

L'accord sur les transports aériens, qui vient d'être conclu entre la Suisse et les Etats-Unis d'Amérique, permettra à ces derniers d'exploiter une ligne de navigation aérienne Amérique-Irlande-Paris-Suisse (avec atterrissage à Genève ou sur un autre aérodrome) Italie-Grèce-Proche et Moyen-Orient, dans les deux directions. D'autre part, l'accord autorise la Suisse à exploiter une ligne Suisse-New-York et retour.

La conclusion de cet accord sera sans doute accueillie en Suisse avec satisfaction, car elle représente un sérieux pas en avant vers le rattachement de la Suisse au réseau international de navigation aérienne que l'après-guerre verra surgir. Ainsi, notre pays a la perspective d'être rattaché à brève échéance à une grande ligne intercontinentale et il pourra envoyer ses propres avions commerciaux au delà de l'Océan. Par la conclusion de cet accord, la Suisse reconnaît le principe de la libre concurrence en matière de transports aériens, principe défendu par les Etats-Unis à la Conférence internationale de Chicago. Elle ne craint pas non plus de s'aligner avec la plus grande puissance aérienne du monde, dont les possibilités dans le domaine technique et ferroviaires ne sont plus à souligner.

Pour l'Amérique, la Suisse ne sera qu'un point de passage sur une grande ligne qui, affectée jusqu'à présent aux transports militaires, devra être transformée pour les besoins du trafic civil. Par contre, la « Swissair » n'aura pas trop de toute son expérience et de son énergie habituelle pour faire de la ligne Suisse-New-York une grande voie de navigation aérienne. L'accord qui vient d'être conclu montre enfin la ferme volonté de la Suisse de participer à l'œuvre de reconstruction internationale dans un sincère désir de collaboration.

Accord économique italo-suisse

Après de longues négociations empreintes de cordialité, les nouveaux arrangements économiques avec l'Italie ont été signés le 10 août 1945 à Berne, au nom de la Suisse, par M. le conseiller fédéral Kobelt (en remplacement de M. Stampfli, absent) et par M. Jean Hotz, directeur de la Division du commerce, et, au nom de l'Italie, par M. A. Di Nola, chef de la délégation italienne et par M. le ministre Berio, chargé d'affaires d'Italie à Berne. Les accords ont trait au règlement des paiements, aux échanges commerciaux et à l'amortissement successif des arriérés. Ils seront mis en vigueur dès que la Suisse pourra disposer pour son approvisionnement de l'un des deux ports de Gênes ou de Savone. En vue de faciliter la reprise des relations commerciales et de contribuer à la restauration de l'économie italienne, la Suisse accordera à l'Italie sous certaines conditions un prêt de 80 millions de francs au maximum. Dès que ces arrangements auront été approuvés par les deux gouvernements, les accords seront publiés et commentés d'une manière plus détaillée.

Ces nouveaux arrangements sont aptes à rendre plus étroites les relations commerciales avec notre voisin du sud, ce qui est d'une importance particulière du point de vue du resserrement des liens entre la Suisse et l'Italie.

Avis de L'Information Horlogère Suisse

LA CHAUX-DE-FONDS
Rue Léopold-Robert 42

Marques de fabrique et marques internationales

Nous avons créé un répertoire des marques horlogères et des marques internationales.

Nos sociétaires peuvent se renseigner chez nous, en formulant désormais leurs demandes sur papier libre, le tarif demeurant inchangé.

D'autre part, nous nous chargeons également de déposer des marques de fabrique, en faisant les recherches préalables et toutes les démarches nécessaires.

Service de correspondance commerciale avec la France

Le trafic postal entre la Suisse et la France fonctionnant normalement, notre propre service de correspondance commerciale a pris fin.

Il y a lieu de consigner à la poste les courriers qui nous étaient confiés jusqu'ici.

Précaution

On est prié de se renseigner avant de traiter avec
NQUITR WIOWIUL TIOMICCO.

Enquêtes

Nous recherchons :

Limacher, Albert, ci-devant Riehenring 8, Bâle

Rodoni, Aquinaldo, ci-devant à Biasca, puis à Buchen ob Horgen.

Les maisons qui sont à même de nous indiquer leur adresse sont priées de le faire.

Ordonnances fédérales

Ordonnance du Département fédéral de l'économie publique modifiant les prix des pierres à chasser et à sertir

(Du 10 août 1945)

Le Département fédéral de l'économie publique, vu l'arrêté du Conseil fédéral du 29 décembre 1939 - 14 décembre 1942 tendant à protéger l'industrie horlogère suisse, arrête :

Article premier. — Est approuvée la diminution du taux de l'augmentation calculée sur les prix du tarif minimum des pierres à chasser et à sertir adoptée par les organisations conventionnelles (Fédération suisse des associations de fabricants d'horlogerie (FH.), Union des branches annexes de l'horlogerie (Ubah) et Ebauches S. A.) et soumise au Département de l'économie publique le 27 juillet 1945.

Cette diminution est déclarée obligatoire pour les membres des organisations conventionnelles, ainsi que pour les maisons qui ne sont pas affiliées à ces groupements.

Art. 2. — Les intéressés peuvent se renseigner sur la nature de la diminution indiquée à l'article premier auprès de la Chambre suisse de l'horlogerie, à La Chaux-de-Fonds.

Art. 3. — La présente ordonnance entre en vigueur le 26 août 1945.

Relations télégraphiques avec l'Italie

La Direction générale des P.T.T. communique: Le trafic télégraphique a repris avec l'Italie. Les adresses abrégées ne sont pas admises. Le prénom et le nom de famille de l'expéditeur doivent figurer dans la signature.

Pays du dollar et Argentine

Transfert des créances relatives aux licences

Les sections et leurs membres sont informés que la Chambre suisse de l'horlogerie a reçu du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, une circulaire datée du 9 août 1945 traitant du transfert des créances relatives aux licences.

Les intéressés peuvent consulter cette circulaire à la Chambre, ou l'obtenir en communication.

Registre du commerce

27/7/45. — Invicta Société Anonyme, à La Chaux-de-Fonds, fabrication, achat et vente d'horlogerie, de mécanique et de tous articles similaires. La maison nommée en qualité de fondés de procuration Charles-Armand Blum, de Neuchâtel, à New-York, et Charles Guggenheim, de Lengnau (Argovie), à La Chaux-de-Fonds. Ces nouveaux fondés de procuration engagent la société par leur signature collective à deux, soit entre eux, soit avec l'un de ceux qui sont déjà inscrits ou avec un administrateur.

Importante maison d'horlogerie

établie en Suisse et aux Etats-Unis, achète articles d'horlogerie et de branches annexes.

Cherche

représentation de spécialités et brevets, dès 1946. Offres sous chiffre U 30745 à Publicitas Neuchâtel.

Fabrication de pierres fines

On cherche à reprendre fabrication autorisée, éventuellement aussi atelier de pierres fines. Faire offres sous chiffre P 3636 P, à Publicitas Neuchâtel.

Représentant-voyageur

Suisse, 34 ans, sérieux et actif, connaissant toutes les parties de la montre et visitant actuellement la clientèle suisse, cherche à entrer en relations avec bonne maison d'horlogerie, pour entreprendre des voyages dans les pays étrangers de langue française, Belgique, France, Afrique du Nord, etc. Certificats et recommandations à disposition. Offres sous chiffre P 10391 N, à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

Horloger-rhabilleur

avec expérience pratique dans la fabrication d'ébauches, cherche place dans la Suisse romande (diplôme de l'école horlogère à disposition). Offres sous chiffre H 10756 Gr, à Publicitas Grenchen (Soleure).

On cherche à acheter

appareil de projection

usagé, marque Leitz, Zeiss, SIP ou Büchi. Faire offres sous chiffre C 23055 U, à Publicitas Bienne.

Galvanoplaste

10 ans de pratique, désirant améliorer sa situation, cherche place stable. Offres sous chiffre Z 23161 U, à Publicitas Bienne.

Demande de travail

Pour atelier de mécanique bien outillé, on cherche fabrication de petites machines d'horlogerie en série, renvois, outillage, revisions, etc. Ecrire sous chiffre PX 31742 L, à Publicitas Lausanne.

Jeune technicien-horloger

avec connaissances de dessins approfondies serait engagé pour bureau technique (S. A.) LE COULTRE & Cie, au Sentier (Vaud). Entrée de suite ou époque à convenir.

Représentation au Chili

Maison de représentation à Santiago du Chili, très bien introduite auprès des importateurs de montres et avantageusement connue, cherche la représentation d'une importante fabrique d'horlogerie capable d'effectuer des livraisons régulières et correctes. Références de premier ordre de fournisseurs, clients et banques à disposition. Offres sous chiffre OFA 5406 Z, à Orell Füssli-Annonces Zurich.

On demande

Mouvements 6³/₄" FHF 123, 17 rubis, cadrans roses, Mouvements 5" A. S. 976, 17 rubis, cadrans roses, Mouvements 8³/₄" A. S. 970, rect., 17 rubis, Montres 10¹/₂" 17 rubis, waterproof, incabloc, shockproof, antimagnetic.

Offres avec quantités disponibles et marques, ainsi que délais de livraisons, sous chiffre E 69263 X, à Publicitas Genève.

Chef de fabrication

15 ans d'expérience de la fabrication de l'ébauche à la terminaison, ainsi que dans la fabrication d'appareils de précision, cherche situation pour de suite ou époque à convenir. Offres sous chiffre N 23129 U, à Publicitas Bienne.

Douanes

FRANCE

TARIF DOUANIER - TRANSFERTS DE MOUVEMENTS DE MONTRES

D'après le tarif douanier français, l'insertion dans une boîte de platine, d'or ou d'argent d'un mouvement portant la lettre M ne peut se faire qu'après paiement du complément du droit fixé au tarif général de la montre de platine, d'or ou d'argent et apposition à côté de la lettre M, à titre d'acquit du droit complémentaire, d'un poinçon spécial et différent, suivant la nature du métal, de la boîte: platine, or ou argent. D'une décision n° 389, 1/2, parue au « Bulletin douanier » n° 1919 des 10/13 juillet 1945, il appert que l'insertion considérée doit être exonérée du droit complémentaire en cause lorsque le redevable est à même de justifier que ces mouvements ont été importés en France postérieurement à la suspension des droits de douane¹. Il est précisé cependant que l'exonération du droit complémentaire ne sera accordée qu'après examen approfondi des justifications mentionnées à l'article 492 bis du Code des douanes². A toutes fins utiles, il est rappelé qu'en vertu de la réglementation instituée par l'article susvisé sont réputés avoir été importés en contrebande les produits destinés au commerce et spécialement désignés par décret, pour lesquels les détenteurs ou les transporteurs ne pourront produire soit une quittance attestant qu'ils ont été régulièrement importés de l'étranger, soit une facture d'achat, bordereau de fabrication ou toute autre justification d'origine, émanant d'une entreprise régulièrement établie en France.

¹ Voir Feuille officielle suisse du commerce N° 269 et 45 des 15 novembre 1944 et 23 février 1945.

² Voir feuille officielle suisse du commerce N° 248, 259 et 73 des 24 et 6 novembre 1942 et 27 mars 1944.

Service postal avec l'étranger

DANEMARK

On peut expédier dès maintenant à destination du Danemark, par la voie de France—Angleterre, des lettres jusqu'à 2 kg. et des cartes postales, ordinaires, recommandées, par express ou par avion.

TCHÉCOSLOVAQUIE

Dans les relations avec la Tchécoslovaquie, les lettres jusqu'à 20 g. et les cartes postales, ordinaires et recommandées, sont de nouveau admises, via France. Ces mêmes correspondances, si elles ne sont pas recommandées, sont acceptées comme envois-avion, par la voie d'Angleterre.

TURQUIE

Les correspondances-avion pour la Turquie (lettres et cartes postales ordinaires ou recommandées) ne sont plus dirigées sur l'Angleterre mais transportées par la ligne aérienne Marseille—Damas—Ankara, à moins que l'expéditeur ne demande expressément l'acheminement par l'Angleterre.

MEXIQUE

Le Mexique a réintroduit l'expédition de lettres jusqu'à 40 gr. et de cartes postales ordinaires à destination de la Suisse (à l'exception des cartes illustrées). Il n'a pas encore repris, en revanche, le service des colis postaux et des correspondances-avion pour notre pays.

Economie du combustible dans les établissements industriels

(Communiqué par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, du 7 août 1945)

Les chefs d'établissements industriels sont rendus attentifs aux dispositions restreignant l'emploi du combustible dans les fabriques, selon lesquelles il est permis, pendant les plus grands froids, de fermer provisoirement, en tout ou en partie, l'établissement et de compenser, en pareils cas, avant ou après la période de fermeture, les heures de travail supprimées. Les demandes tendantes à prolonger la durée du temps de travail à titre de compensation doivent être adressées à la Section de la protection des travailleurs de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail. Les inspections fédérales des fabriques donnent, le cas échéant, tous les renseignements de détail voulus.

Avis aux exportateurs

COI Britanniques. — Port d'embarquement.

D'après une communication de l'administration des postes, les envois par colis postaux à destination des pays de l'outre-mer sont embarqués dorénavant à Dieppe.

Par contre les envois par fret, de même que les envois par colis postaux destinés aux Açores et aux îles du Cap-Vert sont acheminés comme par le passé par la voie France-Espagne-Lisbonne.

A vendre

meules INDIA de 150-300 mm. de diamètre, livrables de suite.

LES FILS D'ANTOINE VOGEL, PIETERLEN.

Atelier de grandissage

bien organisé, entreprendrait 250.000 à 300.000 grandissages par mois, garanti travail soigné. Offres sous chiffre P 11845 L, à Publicitas Lausanne.

Fabricant d'horlogerie

nouvellement installé, cherche à entrer en relation avec fabricant grossiste en Suisse, pour commandes de montres ancre 5 à 13". Grande production. Adresser offres sous chiffre P 3627 P, à Publicitas Bienne.

IMPRIMEURS: HAEFELI & Co, LA CHAUX-DE-FONDS

PROTEXO

LE BEAU ET BON BRACELET SYNTHÉTIQUE
ÉTANCHE, LAVABLE, SOUPLE, SOLIDE, ETC., ETC.

USINE A GENÈVE

REYMOND TECHNIQUE HORLOGÈRE

PIERRES CHASSÉES, CHATONS, BOUCHONS

ALBERT STEINMANN

Rue Léopold-Robert 109
Téléphone 2.24.59

LA CHAUX-DE-FONDS

Des pierres de qualité — Un travail précis
Surveillé par un technicien

Seul fabricant des machines à calculer «**STIMA**» et «**TREBLA**»

Se charge de la fabrication de tous genres de
compteurs et de tous travaux de grande série

Fabrication de ressorts de montres en tous genres

SANDOZ & CO

Successeurs de G. SANDOZ

Rue Numa-Droz 55 - Téléphone 2.39.79

LA CHAUX-DE-FONDS

EXPORTATION
COMMISSION

Spécialité de petites pièces soignées



BUREAU DE
REPRÉSENTATION
A. REININ
LE PONT ENTRE LE CLIENT
ET LE FABRICANT

est à votre disposition pour
tout ce qui concerne les
articles qu'il représente



Catalogues et échantillons sur demande.
Commission

Pivotages ancre petites pièces

INSTALLATION MODERNE
MACHINES PERFECTIONNÉES

RENÉ MOUGIN

DOMBRESSON (Neuchâtel)

Téléphone 7.14.24

HENRI GRANDJEAN

LA CHAUX-DE-FONDS (Suisse)
Téléphone 2.44.73

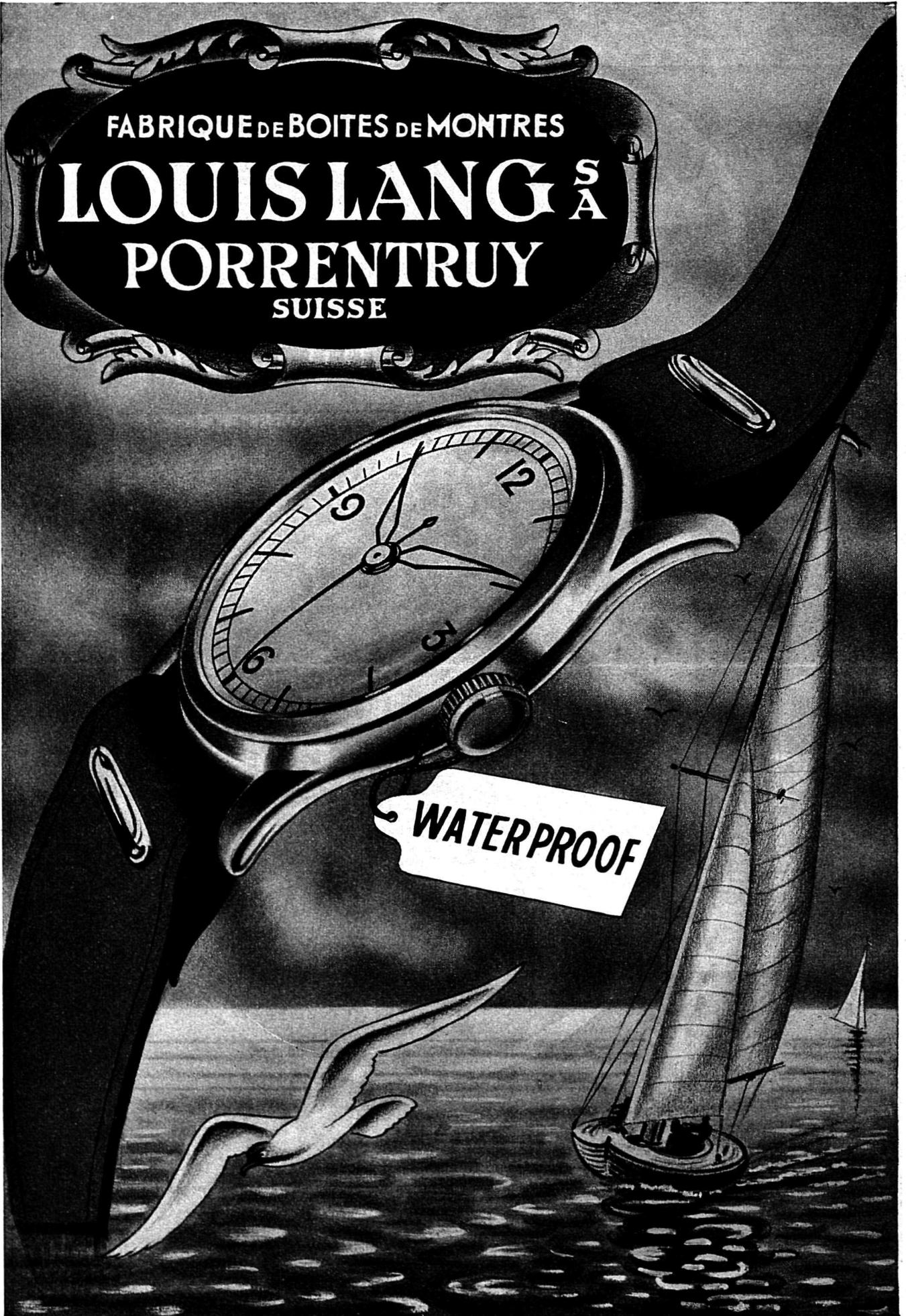
Transports internationaux

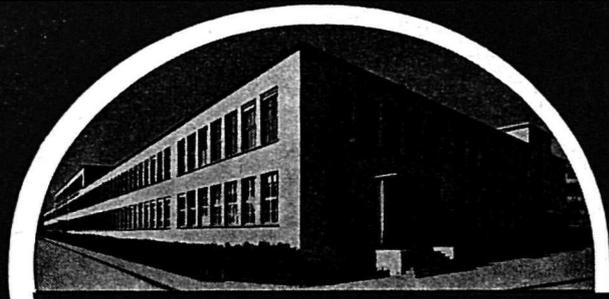
Expédition d'horlogerie pour tous pays
Transports maritimes
Assurance « Helvetia »

FABRIQUE DE BOITES DE MONTRES

LOUIS LANG & S
PORRENTRUUY
SUISSE

WATERPROOF





BECHLER

